

LE BULLETIN

Société d'histoire
Rosemont-Petite-Patrie



VOLUME 20, NUMÉRO 1 MARS 2022

LE TRAVAIL TRADITIONNEL DANS LES CARRIÈRES DE CALCAIRE À MONTRÉAL



ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

LES PREMIÈRES INSTITUTIONS BANCAIRES
DE LA RUE MASSON

LE CIRQUE RINGLING BROS AND BARNUM & BAILEY DANS ROSEMONT


LE DESTIN DE LA FAMILLE CRAWFORD :
MARION NELSON CRAWFORD

Merci à nos commanditaires 2022


Au cœur de sa communauté

Siège social
1080, rue Bélanger
Montréal (Québec) H2S 1H2 514 376-7676

Centres de services
3250, rue Masson 3211, rue Rachel Est
8164, rue Saint-Hubert



DEPUIS 1912
DU MAGASIN GÉNÉRAL D'OCTAVE
À RONA BÉLANGER


RONA

2918, rue Masson, Montréal | 514-374-2121 | ronabelanger.com



Fier de supporter la
Société d'histoire Rosemont-Petite-Patrie.
sda-angus.com



Une vie de quartier RICHE EN HISTOIRES




montreal.ca/rpp

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal 

NPD
ALEXANDRE BOULERICE
Député de Rosemont-La Petite-Patrie
Chef adjoint du NPD



@ alexandre.boulerice@parl.gc.ca
514-729-5342
boulerice.org

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

VINCENT MARISSAL

DÉPUTÉ DE ROSEMONT

3308, boulevard Rosemont
514 593-7495 | vincent.marissal.rose@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

GABRIEL NADEAU-DUBOIS

DÉPUTÉ DE GOUIN

aller-retour.org
514 864-6133



PROMENADE
MASSON
Le Cœur de Rosemont



Marc Bougie

3185, rue Beaubien Est, Montréal

Dans ce numéro



Les carrières de pierre ont joué un rôle prépondérant dans le développement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dans le premier article de ce numéro, Guy Gaudreau nous fait découvrir en quoi consistait le travail traditionnel dans les carrières de calcaire, avant qu'au début du XX^e siècle la montée rapide de la production de béton ne transforme les carrières, jusqu'alors tournées principalement vers la production de pierre de taille. Carriers, charretiers et tailleurs de pierre ont jadis représenté une part non négligeable des emplois de la région. Le concassage industriel aux fins de la production du béton viendra toutefois bouleverser les pratiques et attirer d'autres producteurs, comme Joseph Rhéaume en 1909, dont Guy Gaudreau nous entretiendra dans un prochain numéro.

Pendant que le travail dans les carrières s'industrialise, la rue Masson prend forme, nous rappelle Christiane Gouin dans le second article, consacré aux premières institutions bancaires de cette artère. On y retrouve déjà au début des années 1910 des succursales de la Bank of British North America et de la Banque d'Hochelaga, avant même que la rue Masson ne devienne une rue commerciale reconnue. Les actuelles succursales de la Banque de Montréal et de la Banque nationale en sont les dignes descendantes.

Mais dans la vie, il n'y a pas que le travail et les affaires. Il faut aussi s'amuser! De 1925 à 1939, la rue Masson était notamment l'hôte du « plus grand spectacle sur Terre », relate Louis Delagrave dans le troisième article. Le cirque Ringling Bros and Barnum & Bailey s'amenaient avec ses éléphants et toute sa ménagerie, à l'angle de la rue Iberville. Le photographe Conrad Poirier, pionnier du photo-journalisme au Québec, a immortalisé l'événement.

Enfin, dans le dernier article de ce numéro, on retrouvera la suite de l'antépisode du Village de Rosemont, paru dans un précédent numéro. Normand Guilbault y poursuit sa fouille minutieuse dans le registre foncier et d'autres sources connexes, qui lui avait permis de décrire les activités d'Alexandre Crawford, propriétaire de la terre où s'est effectué le premier développement de Rosemont à la suite de son rachat par la Rosemount Land & Improvement Co, en 1902. C'est maintenant à l'histoire de Marion Nelson Crawford, son épouse, que s'intéresse Normand Guilbault. Crawford est décédé en 1895 et sa compagne lui survivra jusqu'en 1930!

En terminant, remercions nos généreux commanditaires qui assurent une large part du financement la Société d'histoire et dont vous trouvez maintenant les publicités à la page précédente.



La succursale de la Banque de Montréal en 1977, sur la rue Masson. Archives de la Banque de Montréal.

Photo de la page couverture

Illustration d'une carrière de Montréal.
Journal *L'Opinion publique*,
22 mars 1877.

SOMMAIRE

- 4 **Le travail traditionnel dans les carrières de calcaire de Montréal : un prélude à la carrière Rhéaume**
- 11 **Les premières institutions bancaires de la rue Masson**
- 15 **Quand les éléphants s'amenaient dans Rosemont**
- 18 **Marion Nelson Crawford, la partenaire du notable fermier de la Côte-de-la-Visitation**

LE TRAVAIL TRADITIONNEL DANS LES CARRIÈRES DE CALCAIRE DE MONTRÉAL UN PRÉLUDE À LA CARRIÈRE RHÉAUME

Guy Gaudreau

Membre de la ShRPP et coauteur de liremaville.com

Les carrières de Montréal sont en pleine transformation au début du XX^e siècle en raison notamment de la montée rapide de la production de béton¹ qui concurrence et transforme les carrières de calcaire jusqu'alors tournées principalement vers la production de pierre de taille. Le béton, véritable pierre artificielle, devient un matériau à la mode, moins coûteux et pouvant être produit en grande quantité. Composé en bonne partie de pierres concassées, il suscite l'arrivée de nouveaux producteurs qui se mettent au concassage industriel du calcaire en ouvrant de nouveaux sites d'extraction. L'un d'eux se nomme Joseph Rhéaume². Bien qu'il n'ait malheureusement pas laissé de photographie de lui, il peut servir de témoin d'une histoire fort instructive qui sera livrée en deux parties³.

Pour mieux comprendre la modernité de la carrière, que Rhéaume démarre en 1909, il faut d'abord décrire l'organisation du travail artisanal qui était encore en place au tournant du XX^e siècle dans les carrières montréalaises et qu'on présente dans ce numéro. Comme on le verra dans un deuxième article publié dans la prochaine livraison, les premières années d'activité révèlent un entrepreneur qui profite beaucoup de contrats municipaux et qui est impliqué dans un grand scandale financier. Poursuivant ses activités jusque dans les années 1930, il quitte en grand mécène le monde des affaires, au début des années 1940.

Son histoire demeure inextricablement liée à celle de deux quartiers montréalais, celui de Rosemont et celui de Hochelaga-Maisonneuve. Longtemps résidant de la municipalité de Maisonneuve, Rhéaume décroche de lucratifs contrats auprès de sa ville qui lui permettent de démarrer une carrière moderne en 1909, dans ce qu'on appelle à l'époque le Parc Champlain⁴ soit des terrains situés à l'est du boulevard

Pie IX, juste au nord du boulevard Rosemont. Puis à compter des années 1920, il élargit ses activités en exploitant un deuxième site situé dans le parc Maisonneuve.

À l'aide de registres fonciers, d'articles de journaux, de procès-verbaux du conseil municipal de la cité de Maisonneuve, mais également de publications officielles émanant des ministères responsables des activités minières tant au fédéral qu'au provincial, nous suivrons l'évolution des deux sites jusqu'à leur fermeture respective et leur transformation en dépôt municipal, à l'image de tant d'autres carrières montréalaises.



Le travail traditionnel dans les carrières de calcaire de Montréal

Le journal *L'Opinion publique* diffusait, en 1877⁵, l'illustration précédente d'une carrière de Montréal où se retrouvent les trois occupations associées au travail de ces travailleurs des carrières appelés les Pieds-Noirs. Au centre, les charretiers, qui transportent les lourdes pierres déplacées grâce à des grues actionnées à la main; à gauche, au fond, des tailleurs peu visibles derrière des pierres taillées empilées; et à droite, quatre carriers qui, debout, veillent à l'extraction de la pierre en tenant des barres à mine dans une position typique. Dans la mesure où leur tâche consiste à extraire des blocs de pierre destinés à la taille, l'exécution est manuelle avec des barres à mine, des coins, des masses et de petites pièces métalliques appelées aiguilles.

Une photographie plus récente⁶ en montre plusieurs à l'œuvre dans cette position classique. Décortiquons la séquence des gestes posés. Le carrier perce des trous de quelques centimètres de profondeur avec une barre à mine. Les trous sont situés à une distance plus ou moins grande les uns des autres dans le but de délimiter, sur la pierre, une ligne de fracture. Patiemment foré grâce à un mouvement vertical répété, chaque trou peut recevoir deux aiguilles⁷ conçues pour qu'on y insère des coins pointus qu'on enfoncera à la masse afin de dégager de gros blocs de pierre. La profondeur dépend des caractéristiques du banc de pierre.



Dans une des carrières de Saint-Marc-des-Carrières, William Parks, qui a rédigé en 1914 un volumineux rapport sur les carrières canadiennes mentionne « que des trous pour travail à l'aiguille, espacés de 3 pouces et d'une profondeur de 6 pouces suffisent pour séparer les couches les plus épaisses à 15 pieds de la face exploitée⁸. »

Cela dit, dans une carrière, toutes les couches de calcaire ne sont pas nécessairement propices à façonner des pierres de taille et celles qui le sont peuvent être disposées à des profondeurs différentes. On y trouve plus souvent des couches dont les propriétés sont recherchées pour des usages autres telle la production de gravier.

Les charretiers

La première illustration de ce texte le souligne à souhait : les charretiers sont indissociables des travailleurs des carrières. Au recensement de 1891 de Côte Saint-Louis, où les énumérateurs les ont clairement identifiés en les nommant charretiers de pierre, ils représentent le quart des 220 individus associés à l'exploitation des carrières dans ce village. On comprend mieux pourquoi leur métier est spécifiquement indiqué dans le nom de l'association que les Pieds-Noirs ont fondée en 1862, soit l'Association des carriers et des charretiers de la Côte Saint-Louis⁹.

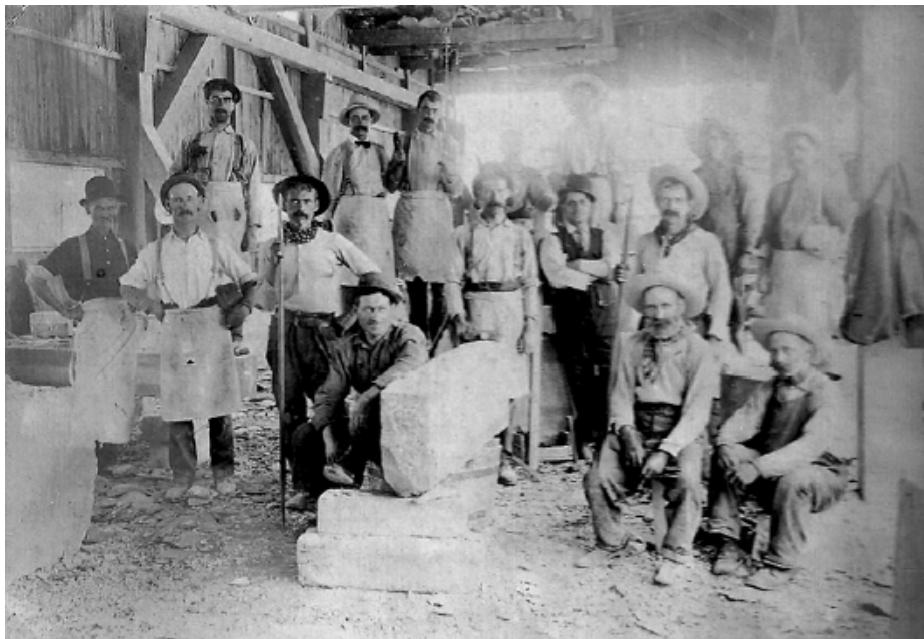
Leur première tâche est bien sûr d'évacuer les productions des sites d'extraction. À cette fin, le village avait aménagé deux pesées publiques afin de vérifier le poids des cargaisons de manière indépendante. C'est pourquoi les charretiers devaient s'y diriger avant d'atteindre leur destination. Des documents comptables du village nous apprennent qu'en 1878, les deux pesées étaient déjà ouvertes et nous permettent ainsi de prendre le pouls de l'intensité des activités sur l'année¹⁰. Or, les pesées n'enregistrent aucune entrée de janvier à avril, suggérant une interruption complète au cours de l'hiver. À cette époque, les activités reprennent en mai alors que les pesées enregistrent un revenu net de 38,42 \$, qui fera plus que doubler de juin à décembre, fluctuant entre 64,26 \$ et 124,50 \$¹¹.

Un autre document¹² permet d'observer les activités des deux pesées en 1891 et 1892. Et le premier constat qui s'impose est assurément une activité qui se répartit cette fois sur toute l'année. Mais il y a chômage encore dans la mesure où les revenus de certains mois sont plus de 50 % inférieurs à d'autres. La période la plus achalandée demeure de septembre à novembre, celle plus creuse dure deux mois, soit décembre et janvier.

Les tailleurs de pierre

À l'inverse des carriers, les tailleurs de pierre peuvent s'affairer dans deux lieux de travail distincts, soit les ateliers de taille, situés à proximité des carrières, soit directement sur les chantiers de construction¹³.

Parmi le matériel le plus communément associé aux tailleurs de pierre, il y a certainement leurs bancs de travail composés souvent d'un baril coupé en deux et rempli de débris rocheux pour en garantir la stabilité et sur lequel on peut déposer d'épais madriers afin que le tailleur puisse travailler sans devoir se pencher. Cette magnifique photographie provenant des archives familiales de Silvie Lafrenière montre un atelier de taille où on entrevoit quelques bancs, dont un localisé par la flèche noire et sur lequel est assis Francis Jarry, l'arrière-grand-père de Mme Lafrenière.



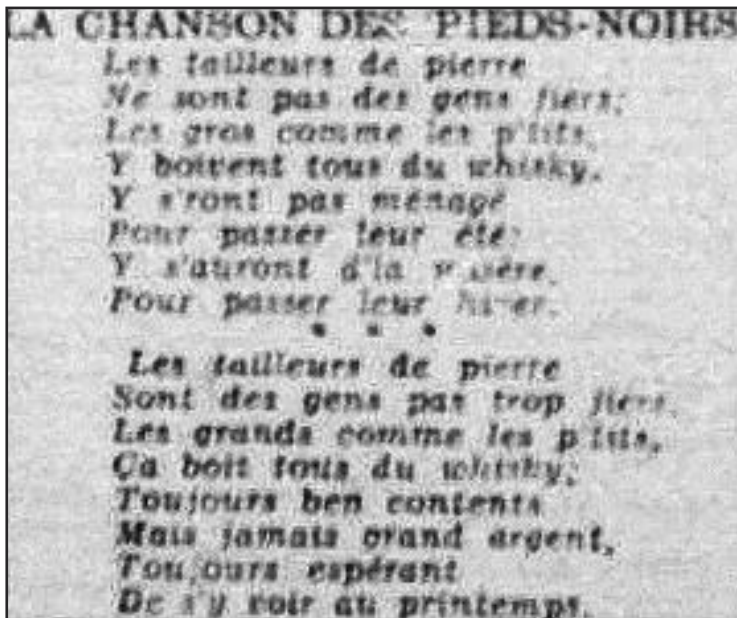
Le tailleur de pierre porte habituellement un tablier, car ses efforts sur le bloc de pierre useront prématurément ses vêtements en raison du frottement sur les surfaces raboteuses de la pierre. Un des outils utilisés le plus fréquemment est sans conteste la boucharde, une sorte de marteau dont la tête parfois interchangeable se compose d'un damier formé de pointes pyramidales. On trouve des pierres bouchardées sur les façades de la plupart des maisons en pierre de taille de Montréal¹⁴; elles donnent à la pierre un aspect lisse quand on les examine avec un peu de recul.

Les blocs de pierre dégagés sont extrêmement lourds. Parks donne des chiffres très précis puisque deux échantillons de pierre provenant de deux carrières montréalaises pesaient chacun 168 livres (76 kilos) par pied cube¹⁵; les tailleurs de pierre et les carriers, malgré leur force, doivent utiliser des appareils de levage mobiles pour les manipuler. Les blocs les plus petits contiennent quelques pieds cubes, ils peuvent ainsi atteindre aisément plus de 400 kilos! Ce qui justifie pleinement la présence des grues sur la première illustration.

Les Pieds-Noirs

Tous ces travailleurs affichent un esprit de corps maintes fois affirmé. Cela ressort des témoignages recueillis par Robert Prévost et publiés, en 1938, dans une série de six articles¹⁶. Comme l'indique *La chanson des Pieds-Noirs* citée dans l'un d'eux¹⁷, leurs exploits ne doivent cependant pas faire oublier que leur travail a été longtemps saisonnier et que les hivers chômés sont longs.

En 1901, un échantillon d'une cinquantaine de ces travailleurs qui résident dans le secteur de la rue des Carrières nous apprend que 60 % d'entre eux chôment encore quelques mois par année et que les deux tiers sont locataires, ce qui demeure compatible avec le manque de travail de plusieurs.



Par ailleurs, la comparaison des occupations déclarées dans trois sources différentes¹⁸ à quelques mois d'intervalle en 1891 et à nouveau en 1901 indique que les tailleurs de pierre sont identifiés de la même manière d'une source à l'autre, mais qu'il en va bien autrement de certains carriers qui deviennent, selon le document consulté, des journaliers et même des charretiers, ce qui impliquerait des tâches plus variables pour les carriers. Le même examen révèle par ailleurs que les tailleurs de pierre de Côte Saint-Louis ne composent qu'un maigre 10 % des effectifs en 1891, mais que ce pourcentage passe à 25 % dix ans plus tard.

Des carrières encore artisanales

À Montréal, en 1907, on compte encore plusieurs petits sites d'extraction tournés essentiellement vers la pierre de taille; du moins, c'est ce qu'on constate à la lecture de la première enquête sur les carrières de Montréal menée par le gouvernement fédéral¹⁹. Ce rapport, qui paraît exhaustif, éclaire bien les rouages d'une organisation artisanale à l'aube de mutations profondes. Ces mutations font suite à un élargissement considérable de la demande suscitée entre autres par l'introduction du béton, le macadamisage et le pavage des rues²⁰, élargissement qui se traduit par l'apparition d'au moins cinq nouvelles carrières industrielles au cours de la première décennie du XX^e siècle²¹, dont la carrière Rhéaume.

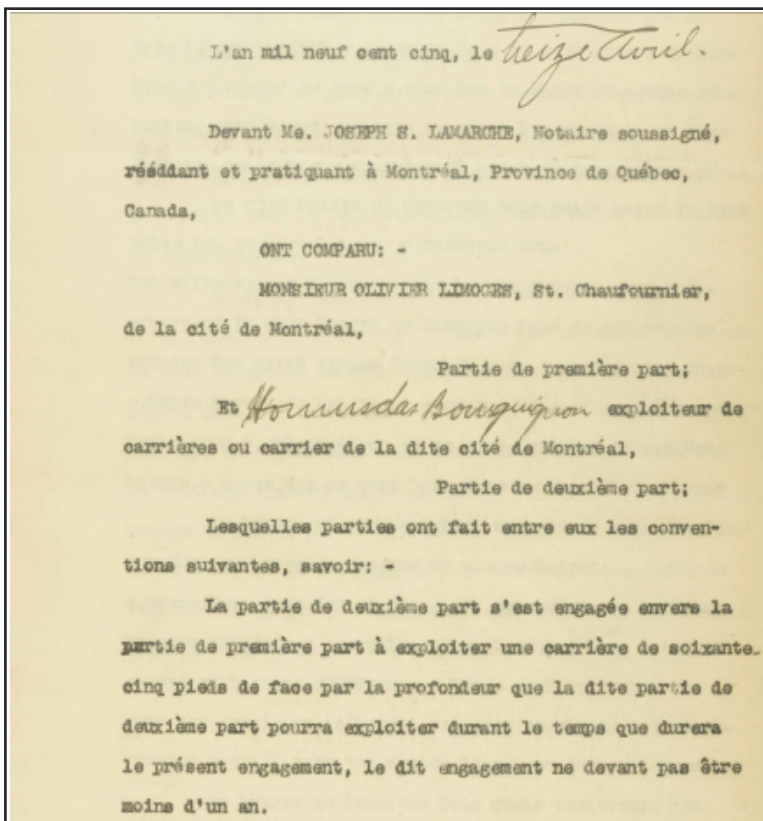
D'entrée de jeu, l'identification de 32 producteurs permet de reconnaître la présence de 24 petits producteurs répartis sur quelques sites et de 8 gros producteurs disposant chacun de leur carrière. Si les premiers sont tous principalement impliqués dans la pierre de taille, cela reste moins vrai chez les plus gros producteurs alors que seulement trois s'y adonnent, mais en la combinant à une production de pierres concassées ou destinées à des fours à chaux. En 1907, la pierre de taille, produite de manière artisanale, est encore répandue, bien qu'en termes d'effectifs ouvriers et de volumes d'extraction ce soit l'extraction des autres bancs de calcaire qui domine.

Cette enquête montre que tous les petits producteurs ne sont pas propriétaires des sites d'extraction. Ils demeurent artisans certes, mais des artisans qui ne possèdent pas tous leurs moyens de production. « On the route of the Park and Island railway to Sault au Récollet... there are a number of small contractors quarrying limestone... for building purposes. [...] The properties are owned by H.N. Dandurand, M. Beau-lieu and Edward Hughes. [...] The drilling is done by hand²²... ».

Un peu comme dans les chantiers forestiers de cette époque, certains propriétaires de carrières sous-traitent en quelque sorte leur exploitation en la confiant à de petits entrepreneurs. Les rapports qu'ils entretiennent avec eux demeurent encore fort simples, si on en croit ce commentaire d'un sous-traitant : « M. Foucault pays (as others neighbours) 1\$ per week per man working in quarry, as royalty on the stone taken out²³. » Les frais de location s'établissent ainsi sur la base du nombre de travailleurs impliqués, plus simple à calculer que le décompte des pierres produites.

Chacun dirige une petite équipe comptant de deux à quatre individus. Ce faible nombre permet de penser que ce sont davantage des rapports familiaux et personnels que d'autorité qui les animent. Donnons à titre d'exemple, l'un de ces petits producteurs de Villeray, Martin Gagnon²⁴. Au recensement de 1901, il se déclare carrier et son ménage compte deux fils, Alexandre également carrier et Arthur tailleur de pierre, tout comme un oncle pensionnaire. Tout indique que ces quatre individus forment en fait une équipe, travaillant et vivant ensemble 24 heures par jour.

L'enquête nous apprend que les équipes, dont on connaît la répartition des occupations, sont formées de carriers et de tailleurs. Alfred Crevier²⁵ n'a qu'un préposé à la taille, mais trois carriers. Un autre, Jean-Baptiste Pressault²⁶, dirige une équipe de cinq individus, dont trois carriers, alors que Moïse Courtemanche ne travaille qu'avec un partenaire²⁷.



La présence de sous-traitance dans une carrière s'observe sur quelques sites. Elle était bien décrite en 1907 sur la propriété d'Ovide Lapierre à Côte-Saint-Michel qui compte huit petits producteurs²⁸. On y a recours également à la carrière du chauffournier Limoges. Même si rien dans la description de la carrière Limoges ne le laissait voir dans l'enquête de 1907, nous savons que c'était à tout le moins le cas deux ans plus tôt. En effet, les contrats signés par le propriétaire de la carrière, Olivier Limoges en 1905, avec une quinzaine de carriers devant le notaire Joseph Stanislas Lamarche révèlent d'abord que la majorité s'avère incapable de signer son nom, ce qui n'est pas sans conséquence sur les témoignages écrits qu'ils auraient pu rédiger. Ils permettent ensuite d'éclairer et d'approfondir ce mode d'organisation du travail.

À titre d'exemple, citons le cas du carrier Hormidas Bourguignon, dont on présente un extrait du contrat qui lui réserve en exclusivité une partie de la carrière, soit 65 pieds de façade; une largeur identique à celle accordée aux autres carriers, dotés d'un contrat similaire²⁹.

La durée du contrat est fixée à au moins un an et prévoit une exploitation continue sans interruption de travail de plus de 24 heures. L'entretien des chemins d'hiver, à la charge du carrier, montre bien que le chauxfourner Limoges ne veut pas manquer de pierres de calcaire afin d'alimenter ses fours à chaux. Mais nous ne croyons pas que le travail se fasse pour autant sur une base annuelle. L'enquête fédérale de 1907 indique, en effet, que l'exploitation du site aurait été saisonnière³⁰.

Chaque livraison de 1 000 livres de pierres sera payée 30 cents et, afin de ne pas créer de favoritisme parmi les carriers, ces derniers devront « employer quatre personnes en temps des demandes pressantes et trois en temps ordinaires... ». Parmi ces personnes, il y a nécessairement un charretier pour effectuer le transport. En somme, des équipes assez semblables en nombre à celles décrites plus haut. Mis sur un pied d'égalité en termes de capacité de production, les carriers ne peuvent pas se faire de concurrence déloyale. Sans compter qu'un des carriers, Alexandre Charbonneau, est désigné comme représentant de Limoges et exerce sur place son autorité. Là où le contrat devient encore plus intéressant, c'est la possibilité, pour les carriers, de produire des pierres de taille tout en faisant « le plus possible de pierres à chaux, sous peine de résiliation du présent engagement³¹... ».

Un autre rapport, publié cette fois par le ministère québécois responsable des activités minières en 1911³², fournit d'autres détails sur l'évolution du travail artisanal en train de s'opérer. Ce document, signé par J. H. Valiquette, présente en effet une carrière dont le propriétaire foncier avait jusqu'alors recours à la sous-traitance. Mais la carrière est maintenant gérée par une entreprise qui, attirée par un nouveau marché en croissance, s'implique dans la commercialisation non seulement des pierres de taille, mais aussi des résidus et des pierres trop petites. Un signe très net que le marché s'élargit et se transforme.

Cette compagnie n'exploite pas de carrière proprement dite, mais elle achète la pierre extraite par des petits exploitants sur [ses terres]. Chacun d'eux loue une petite superficie qu'ils exploitent, produisant de la pierre à bâtir et des bordures de trottoir. Ils ont ordinairement une grue pour soulever la pierre de la carrière, laquelle est taillée au marteau sur les lieux. Les débris et la pierre trop petite restent au propriétaire...³²

Voilà, grossièrement brossée, l'organisation du travail artisanal dans les carrières de Montréal. Cela permettra de mettre en évidence le caractère industriel et moderne de la carrière que Rhéaume démarre à l'été 1909 et qu'on verra dans le prochain numéro du *Bulletin*.

NOTES

- 1 La production québécoise de béton, concentrée sur l'île de Montréal, qui n'était que de 33 500 barils en 1904, atteint 640 000 barils en 1907, puis 1 563 717 en 1910; Rapport sur les opérations minières de la province de Québec durant l'année 1910 [dorénavant ROMQ, 1910], p. 78. Précisons que chaque baril pèse 350 livres (159 kilos).
- 2 Nous tenons à remercier vivement la chercheuse Annie Cloutier qui a attiré notre attention sur l'intérêt historique de la carrière Rhéaume et qui a initialement participé à la recherche.
- 3 Ces deux articles s'inspirent en partie d'une communication que nous avons livrée avec notre collègue Normand Guilbault le 20 mars 2019 à la Société d'histoire Rosemont-Petite-Patrie sous le titre « De tailleur de pierre à casseur de pierre : les travailleurs des carrières de Rosemont, de Villeray et d'ailleurs ». Cette communication fut ensuite revue et bonifiée afin d'être présentée à la société Mémoire du Mile End le 12 décembre 2021.
- 4 Voir Justin Bur, « Le Parc Champlain : un grand projet immobilier », *Le Bulletin, Société d'histoire Rosemont-Petite-Patrie* volume 19 no 1, mars 2021, p. 16-17.
- 5 « Les carrières de Montréal », gravure de W. Scheuer parue dans *L'Opinion publique*, 22 mars 1877, p. 139; le même éditeur, qui publie le *Canadian Illustrated News*, avait quelques jours plus tôt diffusé la même gravure; voir le 17 mars 1877, p. 164.
- 6 Cette photographie provient de l'ouvrage de Wm A. Parks, *Report on the Building and Ornamental Stones of Canada, volume I*, Ottawa, ministère des Mines, 1912, planche XIX.
- 7 L'illustration des aiguilles et du coin est une traduction d'une figure publiée dans l'ouvrage de M. F. Goudge, *Canadian Limestone for Building Purpose*, Ottawa, ministère des Mines, 1933, p. 135.

- 8 Wm A. Parks, *Rapport sur les Pierres de construction et d'Ornement du Canada, volume III, Province de Québec*, Ottawa, ministère des Mines, 1916, rapport no 389, p. 98.
- 9 Voir Yves Desjardins, *Histoire du Mile End*, Québec, Septentrion, 2017, p. 96.
- 10 On pourra aussi consulter un tableau sur la production de pierres de taille dans Côte Saint-Louis établi à partir des données du recensement de 1871; voir Julie Côté et Caroline Cudia, « Des carrières dans le parc Laurier », *Bulletin de la Société d'histoire du Plateau-Mont-Royal*, volume 14 no 2, été 2019, p. 8.
- 11 Service des archives de la ville de Montréal, fonds Ville de la Côte Saint-Louis [dorénavant SAVMVCSL], Grand Livre des contribuables, P017-B-2-D001-P001.pdf, p. 2 et 3.
- 12 SAVM-VCSL, Grand Livre, 1891-1893, P017-B-4-D001, p. 57.
- 13 Dans les gros chantiers de construction, il arrive qu'on exploite, sur le site même, une petite carrière d'où seront tirées les pierres de l'édifice. Ce fut le cas lors de la construction de l'Institut des Sourds-Muets; voir M. F. Goudge, *Les calcaires du Canada, Partie III, Québec*, Ottawa : ministère des Mines, 1935, p. 109. Cette pratique est également attestée, par exemple, dans un contrat de construction du 17 mars 1906 devant le notaire William H. Cox; voir BAnQ, les archives des notaires du Québec, minute no 4953, page 5 des clauses générales du contrat.
- 14 Pour une illustration d'un bâtiment en pierres bouchardées et à face naturelle, voir la planche hors texte VI du rapport de Parks, volume III.
- 15 Parks, volume III, p. 34 et 38.
- 16 Ces articles sont parus dans *Le Petit Journal* en 1938, voir « L'origine des Pieds-Noirs », 27 mars, p. 11 et 15; « Les Irlandais, Bas-de-Soie », 3 avril, p. 8 et 12; « Les Pieds-Noirs, terreur de Montréal », 10 avril, p. 11 et 21; « Les Pieds-Noirs, de braves gens », 17 avril, p. 5 et 8; « Les Pieds-Noirs et la police », 24 avril, p. 12; « Les Pieds-Noirs et les Nombriils-Jaunes », 1^{er} mai, p. 12.
- 17 Robert Prévost, « Les Pieds-Noirs et les Nombriils-Jaunes », *Le Petit Journal*, 1^{er} mai 1938, p. 12.
- 18 Soit dans le recensement, l'annuaire municipal et le rôle foncier (ou celui des valeurs locatives).
- 19 « Limestone for Building Purposes », dans *Report on the Mining and Metallurgical Industries of Canada, 1907-1908*, Ottawa, ministère des Mines; pour une description des carrières de Montréal, voir p. 872 à 878.
- 20 Rappelons que le ciment est au béton, ce que la farine est au pain.
- 21 Soit les deux carrières Martineau, les carrières Gravel et Rhéaume et celle de la Dominion Quarry.
- 22 *Report on the Mining and Metallurgical Industries*, p. 867.
- 23 *Ibid.*, p. 874.
- 24 *Ibid.*
- 25 *Report on the Mining and Metallurgical Industries*, p. 872.
- 26 *Ibid.*, p. 878.
- 27 *Ibid.*, p. 873.
- 28 *Ibid.*, p. 872-873.
- 29 BAnQ, les archives des notaires du Québec, greffe du notaire Joseph Stanislas Lamarche, minute no 1427 du 13 avril 1905.
- 30 *Report on the Mining and Metallurgical Industries*, p. 875.
- 31 Nous ne pensons pas que Limoges s'occupait alors de la vente des pierres de taille, mais qu'il finira par le faire un peu plus tard, comme l'indique une publicité qu'il fait paraître dans l'annuaire municipal de 1907, voir p. 536.
- 32 J. H. Valiquette, « Rapport sur les carrières de Montréal », *ROMQ*, 1911, p. 58-80.
- 33 *Ibid.*, p. 77.

De la Bank of British North America à la Banque de Montréal

La première succursale bancaire à s'établir sur la rue Masson est la Bank of British North America, en 1912. La banque fut fondée en 1836 par un groupe d'hommes d'affaires britanniques qui voulait investir dans les colonies. Installée au début dans les provinces maritimes, elle obtient en 1840 une charte royale pour pouvoir s'établir dans d'autres provinces. Après la confédération, la banque se voit dépassée par ses concurrentes canadiennes. La Première Guerre mondiale augmente les difficultés et une fusion avec la Banque de Montréal est conclue en 1918.

La Bank of British North America possède peu de succursales à Montréal, mais dès 1911 la rue Masson est pressentie pour une succursale. En effet, c'est en 1911 que les lots 1253, 1254, 1255 sont achetés par Henry J. Hague au profit de la banque. Ils sont situés au coin nord-ouest de la rue Masson et de la 5^e Avenue. La Bank of British North America s'installe donc sur le lot 1255 qui correspond au numéro 2825 (originellement le 1723) et ouvre ses portes officiellement en 1912, bien qu'on trouve des références à cette succursale plus près de 1914. Le petit bâtiment est de deux étages, et le haut est loué en 1915. On aperçoit cet édifice sur la photo prise en 1977, à gauche de la Banque de Montréal actuelle, érigée en 1928. Sur cette photo, on aperçoit également la voûte bancaire à l'arrière construite vers 1913-1914 au bénéfice de la Bank of British North America. Ce bâtiment lui servait de voûte bancaire entre autres pour y remiser ses documents. Cet édifice situé sur la 5^e Avenue n'aura pas d'adresse civique.



La succursale de la Banque de Montréal en 1977, sur la rue Masson. À gauche, l'ancienne succursale de la Bank of British North America.

Source : Archives de la Banque de Montréal.

La première succursale de la Banque de Montréal près des Ateliers Angus

Avant de parler de la succursale de la Banque de Montréal sur la rue Masson, un mot sur la Banque de Montréal elle-même. La Banque de Montréal (Montreal Bank) est fondée en 1817. Elle devient rapidement la banque officielle du gouvernement du Bas-Canada. En 1822, elle passe de société privée à société ouverte et devient officiellement la Banque de Montréal. En 1864, elle devient la banque officielle de la Province du Canada. Vers 1880, elle joue entre autres un rôle important dans le financement du chemin de fer pancanadien, le Canadien Pacifique. Aussi semble-t-il assez naturel que la première succursale de la Banque de Montréal dans le secteur se retrouve sur le terrain des Ateliers Angus, au coin nord-ouest de l'intersection Davidson et Nolan (Rachel).



Dans l'annuaire Lovell, entre 1910 et 1920, elle est mentionnée comme la succursale d'Hochelaga.

La succursale de la Banque de Montréal sur les terrains des Ateliers Angus, vers 1906. Collection William Notman & fils du Musée McCord.

La Banque de Montréal sur la rue Masson

Après la fusion avec la Bank of British North America en 1918, la succursale reste dans le même bâtiment jusqu'en 1928, alors qu'un édifice plus imposant et plus conforme aux normes architecturales des succursales bancaires est construit au coin de la 5^e Avenue. C'est le bâtiment actuel de la banque. La voûte est alors attachée au bâtiment.

À lire, les témoignages du gérant et d'une caissière à l'occasion du centième anniversaire de la succursale dans un article publié en 2012 sur ruemasson.com par Lisa Marie Noël.

La légende de la morgue de Sainte-Philomène

La voûte bancaire a longtemps été associée à une morgue qui aurait existé avant 1911. Des recherches faites par Normand Guilbault mettent toutefois un terme à ce qui semble être une légende urbaine. Aucune mention de constructions ne figure sur les actes de vente des lots 1253, 1254 et 1255 et la voûte aurait bien été construite par la Bank of British North America sur ses terrains et pour ses fins. Il est fort possible que dès lors la banque planifie de construire un autre édifice sur le terrain vacant à l'avant de la voûte, ce qui fut fait en 1928.

D'où vient cette légende d'une morgue qui circule dans l'histoire orale du quartier? Premièrement, il ne peut s'agir d'une morgue dans le sens judiciaire de ce terme. À Montréal, il n'existe qu'une seule morgue dans le district de Montréal¹. Il pourrait alors davantage s'agir d'un charnier. Au Québec nous appelons charnier l'endroit où l'on dépose les morts en attendant leurs enterrements au printemps. À cette époque déjà, ce sont les cimetières qui possèdent les charniers. Comme il n'y a aucun endroit réputé comme cimetière sur le territoire de Rosemont, l'utilisation d'un charnier à cet endroit est surprenante. Néanmoins, il y a bien eu à cet endroit deux bâtiments de bois, d'après l'Atlas de Goad de 1911. Un petit bâtiment sans mention et un autre utilisé par un boucher. L'un ou l'autre aurait-il servi pour une raison quelconque de charnier lors d'un hiver rigoureux ou particulièrement mortel dû aux épidémies qui auraient pu frapper la population du quartier? Pour le moment, à défaut d'autres informations confirmant cet énoncé, il appert que la voûte aurait été construite pour les besoins de la banque.

De la Banque d'Hochelaga à la Banque nationale

La Banque d'Hochelaga est la deuxième banque à s'installer sur la rue Masson, en 1915, également au coin de la 5^e Avenue, soit au 1752, rue Masson (actuellement le 2850), presque en face de la Bank of British North America. À l'époque, la Banque d'Hochelaga possède également une succursale sur le boulevard Rosemont près de la rue Orléans, donc en plein territoire agricole. En fait, la Banque d'Hochelaga possède beaucoup de succursales dans les quartiers montréalais. Le premier gérant de la succursale sur Masson est Monsieur J. B. Morin.

La Banque d'Hochelaga avait été créée en 1874 par des hommes d'affaires montréalais et canadiens-français. Elle fusionnera en 1924 avec la Banque nationale, créée en 1860, pour devenir la Banque canadienne nationale.

La succursale de la rue Masson continue de desservir la clientèle au 2850, rue Masson jusqu'à son déménagement autour de 1928 dans un nouvel édifice au 2890, rue Masson au coin de la 6^e Avenue.



Collection patrimoniale de la Banque nationale. Les archives de la Banque nationale nous ont fourni une copie de ce chèque de 5\$ au porteur à Madame Conrad Bourbonnais. Nous avons bien trouvé un Conrad Bourbonnais au 364a, 5^e Avenue, Rosemont.

C'est là qu'en 1948 un certain Arthur Leroux commet un vol à main armée après avoir enfermé les employés dans la voûte. Il aurait empoché 8 866 \$.

C'est toujours l'emplacement de la banque, redevenue depuis Banque nationale à la suite de la fusion avec la Banque provinciale en 1979.

Comme on peut le constater sur les photos suivantes, les transformations au fil des ans de l'édifice n'ont pas donné de résultats des plus édifiants! Ce qui fait dire à Monique Jarry : « la banque de facture classique construite à la fin des années 1920 a complètement été camouflée lors de la réfection faite il y a quelques années.² »

C'est ainsi que se conclut la présentation des deux premières succursales bancaires à s'établir sur la rue Masson, au centre même de la paroisse, tout près du presbytère et de l'ancienne église-école. Cent ans plus tard, la rue a bien changé, elle est bel et bien devenue un pôle commercial, et les succursales y sont toujours présentes pour desservir leur clientèle !



La Banque Canadienne Nationale en 1928-29.
Collection patrimoniale de la Banque Nationale.



1980. Collection ShRPP



2022. Collection ShRPP

NOTES

- 1 Pour lire l'article paru dans La Presse du 15 juillet 1916 sur ce sujet : [Histoire de la morgue du district de Montréal](#)
- 2 Monique Jarry
L'église Saint-Esprit et ses abords
Étude historique et évaluation patrimoniale présentées au Service de l'habitation et du développement de la Ville de Montréal, mai 1990.

QUAND LES ÉLÉPHANTS S'AMENAIENT DANS ROSEMONT

Louis Delagrave

Membre de la ShRPP




De 1925 à 1939, Rosemont était l'hôte du « plus grand spectacle sur Terre », le cirque Ringling Bros and Barnum & Bailey.

Le photographe Conrad Poirier a immortalisé l'événement, à sa manière.

Les 10 et 11 juillet 1939, l'angle de la rue Masson et de la rue Iberville devient le pôle d'attraction de toute la ville de Montréal. Éléphants, zèbres, lions, gorille géant, chevaux, bref une ménagerie de 1 600 animaux envahit les environs. On nous promet de plus une « gigantesque pléthore de terrifiantes, nouvelles sensations jamais présentées jusqu'ici en Amérique », mettant notamment en vedette le nouveau roi de la jungle luttant contre 50 lions, tigres et léopards. C'est sans compter une centaine de clowns, la plus vaste tente au monde (16 000 places) et « la plus puissante pléiade de champions de cirque ». En tout, 800 artistes. Ce ne sera rien de moins que « le plus grand spectacle sur Terre » !

C'est ainsi que le cirque Ringling Bros and Barnum & Bailey, jamais à court de superlatifs, s'annonce en venant planter ses chapiteaux sur un paisible terrain vague de Rosemont, comme il le fait à quelques reprises depuis 1925. Et ce ne sont pas là que des prétentions. Déjà, le 30 juin 1925, le journal *La Patrie* ne manque pas de souligner l'émerveillement de la foule de 40 000 personnes assistant aux représentations de la veille sur le nouveau terrain de cirque.

IBERVILLE et MASSON
MONTREAL.
Deux jours — Deux fois par jour
LUNDI MARDI
10 11
JUILLET JUILLET



Ringling Bros and Barnum & Bailey Circus

D'une beauté et d'une splendeur nouvelles pour satisfaire de nouvelles exigences!
Le summum de DIVERTISSEMENTS, joint au CONFORT — LA PLUS VASTE TENTE AU MONDE MAINTENANT
Entièrement climatisée

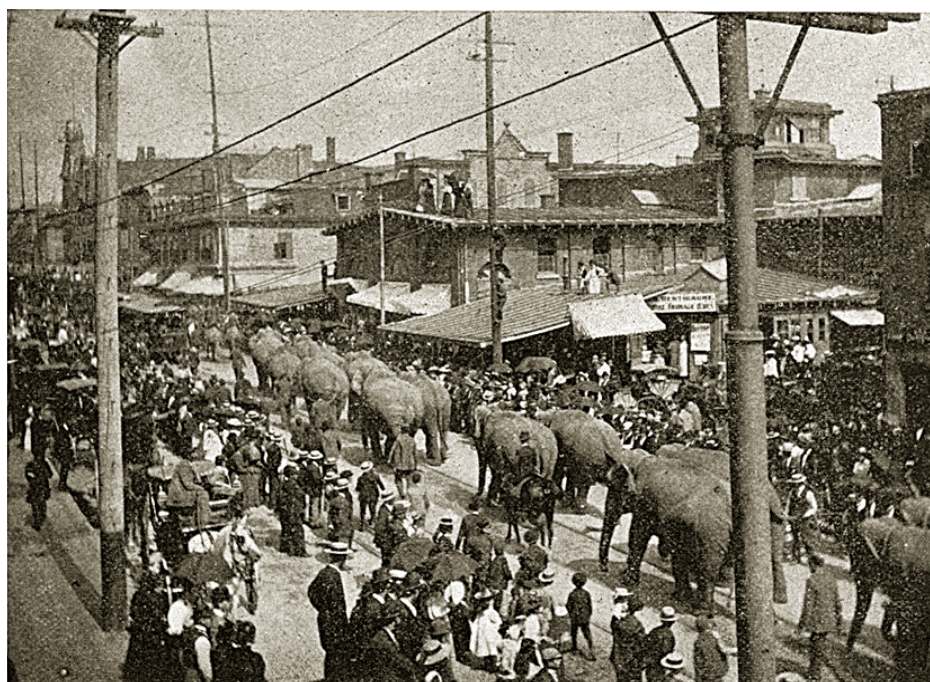
Splendide, nouveau spectacle d'ouverture "THE WORLD COMES TO THE FAIR"
NOMBRE GIGANTESQUE DE NOUVELLES SENSATIONS JAMAIS VUES JUSQU'ICI SUR CE CONTINENT.
Plus considérable que jamais — GARGANTUA LE GRAND, gorille géant de renommée universelle. En vue dans l'IMMENSE, nouvelle MENAGERIE.
TERRELL JACOBS, le nouveau roi de la jungle, LUTTANT CONTRE 50 LIONS, TIGRES ET LEOPARDS.
GRANDE, NOUVELLE EXPOSITION HIPPIQUE.
LA PLUS PUISSANTE PLEIADE DE CHAMPIONS DE CIRQUE JAMAIS GROUPEE.
16.000 merveilles — 800 artistes toutes écoles — 100 chevaux — 50 éléphants — 1.000 animaux de ménagerie — 4 trains de wagons d'acier de chemin de fer pleins longuement chargés de merveilles de tous les points du globe.
DEUX FOIS PAR JOUR 2 H 45 à 7 H 45, 7 H 45 à 11 H 45 et 11 H 45 à 7 H 45.
PREX POPULAIRES

Au fil des ans, différentes attractions attireront les foules, comme l'homme-canon, Goliath l'éléphant marin, des centaines de chevaux et leurs écuyers, etc. Toute cette équipée arrive à la gare d'Hochelaga en provenance des États-Unis par le plus grand train de cirque au monde voyageant en quatre sections (au-delà d'une centaine de wagons en tout) sous les regards de milliers de curieux, pour être ensuite acheminée vers le site.

Le cirque est issu de la fusion en 1919 des cirques Ringling and Bros, créé en 1884, avec celui de Barnum, créé en 1871, auquel s'était joint Bailey une dizaine d'années plus tard. Le cirque fermera en 2017, après quelque 150 ans d'existence, en raison d'une baisse de fréquentation, exacerbée par le retrait des éléphants à la suite d'une campagne des groupes de défense des animaux.



La Presse, 25 juin 1928.



Le cirque Barnum & Bailey paradant sur le boulevard St-Laurent.
Source : Le Monde illustré, 3 août 1895, et Les amis du boulevard St-Laurent.

Les éléphants, au nombre de 50 en 1939, étaient sans contredit une des principales attractions du cirque. Le flamboyant Phineas Taylor Barnum l'avait bien compris dès 1882 en faisant l'acquisition du désormais célèbre éléphant Jumbo, qu'il exhiba d'ailleurs en 1883 lors l'apparition du cirque à Montréal.

À l'époque, le cirque et ses animaux paradaient à travers les rues de la ville, avant les représentations.

À Montréal, le cirque aura occupé différents sites au fil des années, en plus de celui de l'angle Masson/Iberville entre 1925 et 1939. Mentionnons notamment les environs de la biscuiterie Viau, sur Ontario, en 1922, ou bien l'angle Notre-Dame/Dickson en 1950 au retour du cirque après 10 ans d'absence.

Sous l'objectif de Conrad Poirier

De très belles photos de l'événement de juillet 1939 subsistent grâce au photographe Conrad Poirier (1912-1968), pionnier du photojournalisme au Québec, qui vendait à la pige ses photos à plusieurs journaux comme *The Gazette*, *La Patrie*, *Photo-Journal* et *La Presse*. « Conrad Poirier profite de l'évolution technologique des appareils photographiques durant l'entre-deux-guerres, plus légers et plus maniables, pour faire de la photographie sociale dès le milieu des années 1930. », écrit la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec), qui détient maintenant le fonds Conrad Poirier.

En 1939, loin du simple reportage photographique sur les prouesses du cirque, Poirier capte plutôt le quotidien des artistes à l'extérieur des chapiteaux et épie la curiosité des foules. Voici quelques clichés de 1939, choisis parmi la trentaine de photographies du cirque signées Poirier et maintenant diffusées par la BANQ.



Clown costumé et maquillé en compagnie d'un chiot muni d'un collet de type fraise faisant la belle, sous un chapiteau dressé sur le site.

Foule d'enfants curieux attroupés derrière la scène du chapiteau du cirque. Les immeubles à l'arrière-plan sont similaires à certains de la 1^{ère} Avenue, entre Masson et Dandurand, ce qui suggère que le site du cirque se situait plus précisément à l'angle nord-est de Masson/Iberville.



Deux jeunes filles en maillots de satin et coiffées de chapeaux posant en compagnie d'un clown.



Quatre jeunes femmes déguisées de costumes de danseuses hawaïennes sur une estrade devant une foule de spectateurs.

Source des photos : Fonds Conrad Poirier, BANQ.

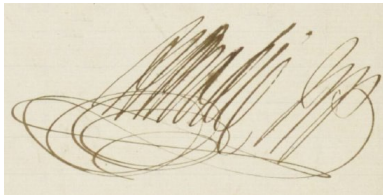
MARION NELSON CRAWFORD : LA PARTENAIRE DU NOTABLE FERMIER DE LA CÔTE-DE-LA- VISITATION

Normand Guilbault¹

*Dans ce second volet de l'antépisode du Village de Rosemont, nous poursuivons l'histoire de l'occupation de la terre Crawford, mais en prenant toutefois une nouvelle tangente. En effet, l'analyse du registre foncier et d'autres sources connexes nous a déjà permis de découvrir Alexander Crawford et de décrire ses activités en tant que propriétaire de la terre où s'est effectué le premier développement du quartier Rosemont. Nous tenons maintenant à souligner la contribution de celle qui fut à ses côtés et qui lui a succédé encore longtemps après son décès. Or, c'est plutôt par le biais de son « **histoire familiale**² » que nous avons choisi d'aller à la rencontre de son épouse, car plusieurs événements marquants de sa vie nous permettront de mieux comprendre dans quelles circonstances la terre Crawford fut vendue au moment précis où des promoteurs immobiliers avaient besoin d'un nouvel espace à lotir pour profiter de l'installation des Ateliers Angus³.*

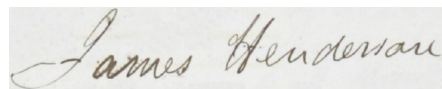
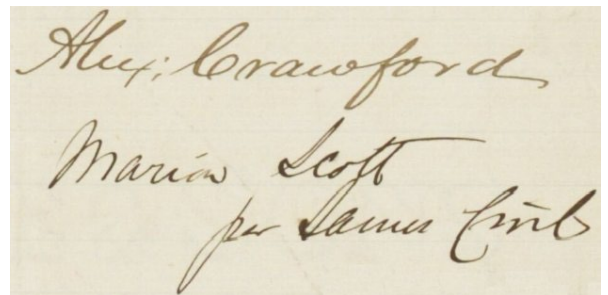
Les premiers protagonistes

C'est après avoir réglé le partage familial de la succession de sa mère (Jane May Dods) en avril 1872, qu'Alexander Crawford, enrichi de biens fonciers et de titres bancaires d'une valeur de plus de 120 000\$, décida de convoler avec Marion Nelson Scott⁴.



Le contrat de mariage précisant sans équivoque les termes de la séparation des biens actuels et futurs qui pourraient échoir à chacun des époux fut signé à Montréal en mai de la même année, en l'étude du notaire Hugh Brodie⁵.

Marion qui ne pouvait être présente puisqu'elle vivait encore en Angleterre, accepta d'être représentée pour l'occasion par James Broil, un ami d'Alexander (en haut). Refusant d'emblée toute dot, ce dernier prit soin d'avantager sa fiancée pour la somme de 20 000 \$, un montant très significatif à l'époque⁶.



Les mariés s'installèrent sur la terre qu'Alexander habitait et exploitait activement, depuis déjà 6 ans, au centre-est de l'île de Montréal. Cependant, le couple n'y résidera que peu de temps, car dès 1875, ils allèrent s'établir définitivement à Windsor (Ontario) où Alexander possédait déjà des actifs plus importants. Marion avait dû se séparer de sa belle-sœur Agnes qui habitait la terre contiguë de l'autre côté de la Côte-de-la-Visitation et avec qui elle entretenait apparemment une bonne relation. Elle laissa aussi derrière elle son frère Archibald Adam, également établi à Montréal.

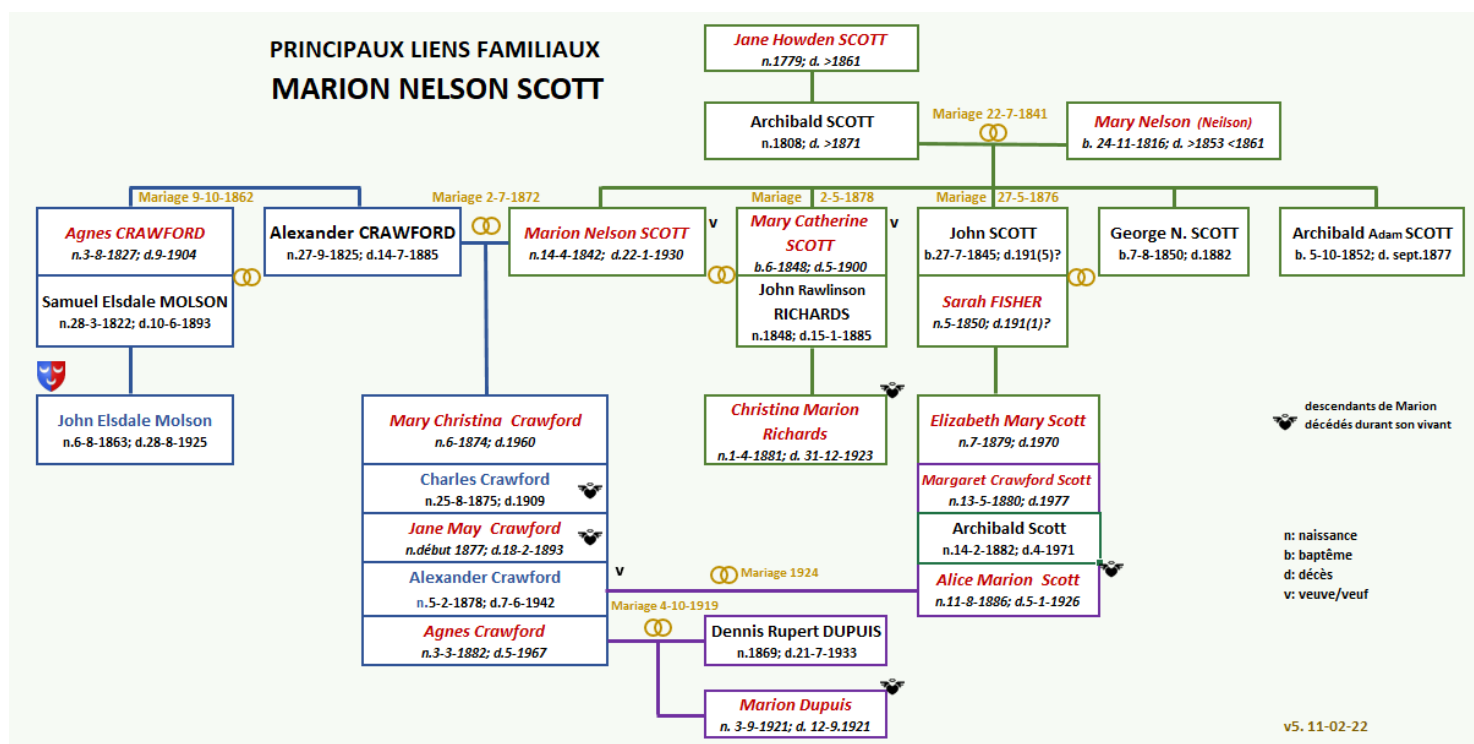
Le prospère fermier de la Côte-de-la-Visitation ne négligea pas son investissement au Québec pour autant, car l'année précédente, il avait pris soin de louer sa terre de 220 arpents (70 hectares) à son ami et homme de confiance, le cultivateur James Henderson avec qui il faisait des affaires depuis son

son arrivée dans la municipalité. C'est ce dernier qui exploita la majeure partie de la ferme sans interruption durant seize ans.

Comme il possédait aussi un manoir, d'autres bâtiments et installations à disposer, Crawford acceptait de s'engager dans un processus de gestion à distance de ses actifs, tâche qu'il assumerait en parallèle avec ses autres intérêts dans la ville où il avait déjà vécu et où il avait maintenu des relations professionnelles. De son côté, Marion aimait bien Montréal même si elle y résidait depuis peu; elle y reviendrait séjourner assurément. Mais contrairement à son époux, elle partait vers une autre terre inconnue et avec deux enfants en bas âge. Que lui réservait sa destinée?

La famille Scott

Ayant déjà présenté les principaux membres de la famille d'Alexander Crawford dans une publication antérieure, intéressons-nous maintenant à ceux de Marion Nelson Scott avec qui elle aura pu maintenir des [liens étroits](#) après son arrivée au Québec, puis au fil des ans⁷.



Née en 1842, Marion était l'aînée d'une fratrie de cinq enfants. Peu avant son entrée dans l'histoire de Rosemont, son père, Archibald Scott, écossais d'origine, détenait une grande ferme de 370 acres (170 ha) à Clifton-with-Salwick en banlieue de Preston, comté de Lancaster (Lancashire, Angleterre). Son domaine, *Clifton House*, employait une gouvernante, deux servantes ainsi qu'une quinzaine de travailleurs dont cinq habitaient sur place dans ses meilleures années. Son épouse, Mary Nelson, absente du recensement de 1861, serait vraisemblablement décédée quelque temps après la naissance de leur dernier enfant.

Le mariage de Marion fut célébré le 2 juillet 1872 en sa paroisse de Lund⁸. Sur la déclaration solennelle, son époux se décrit plus jeune de dix ans qu'il ne l'était en réalité, et banquier de profession, alors qu'il se présentait plutôt à Montréal à titre de fermier⁹. Quoiqu'il en soit et à compter de ce jour, la jeune femme prit le nom de son mari comme il se devait, mais conservera toujours l'initiale du nom de sa mère dans sa signature. Peu de temps après l'événement, elle suivit son époux au Canada, n'emportant avec elle que ses objets personnels¹⁰.

1872 MARRIAGE solemnized *at the Parish Church of Leam in County of Lancaster*
in the *Parish Church of Leam*

No.	When Married.	Name and Surname.	Age.	Condition.	Rank or Profession.	Residence at the Time of Marriage.	Father's Name and Surname.	Rank or Profession of Father.
107	July 2 nd 1872	Alexander Crawford	36	Bachelor	Banker	Petite Cote De la Visitation Montreal Canada	Charles Crawford	Merchant
		Marion Nelson Scott	30	Spinster			Archibald Scott	Gentleman

Married in the *Church of Leam* according to the Rites and Ceremonies of the *established Church*
by *Sacrament* or after By me *J. P. Moore, M.A. Vicar*

This Marriage was solemnized between us, *Alex. Crawford* in the Presence of us, *Wm. Beattie Tap*
Marion Nelson Scott *Mc Scott*

Marion ne fut peut-être pas la seule de sa famille à émigrer au Canada cette année-là, car son jeune frère résidait aussi à Montréal, à l'époque, où il occupait un poste de commis au service de la Banque de Montréal. Nous pouvons aussi attester que son frère John s'établit au Canada en 1880, avec son épouse et leur fille Elizabeth, et qu'il y demeura durant quelques années avant d'immigrer aux États-Unis. D'autre part, sa sœur Mary Catherine aurait réalisé quelques séjours à Windsor, notamment à la fin des années 1870 et au début des années 1890¹¹. Cependant, l'état actuel de nos recherches nous fait croire que son frère George est demeuré en Angleterre.

Le couple Crawford eut cinq enfants, lesquels portèrent tous le prénom de l'un de leurs proches parents, un fait usité à l'époque. Mais hormis Mary Christina, leur fille aînée, qui reçut celui de sa grand-mère maternelle, les autres portèrent tous celui d'un membre de la famille du père tel Agnes, qui reçut celui de sa tante, épouse du notable Samuel Elsdale Molson. En revanche, le prénom de Marion fut attribué à plusieurs membres de la famille Scott, ce qui témoignait de l'estime que ceux-ci avaient envers leur parente.

1876 à 1885

Sachant que les Crawford, bien qu'ils ne résident plus à Montréal, auront encore longtemps une influence sur l'occupation de leur terre de la Côte-de-la-Visitation, nous suivrons dorénavant les principaux événements vécus par leur famille en tenant compte, en parallèle, des trois régions distinctes où ceux-ci se sont déroulés au cours de la période : en Ontario, au Québec et... en Californie.

L'arrivée de Marion à Windsor



Les Crawford n'avaient encore que leurs deux premiers enfants au moment de leur arrivée à Windsor : Mary Christina (2 ans) et Charles (quelques mois à peine). À leur arrivée au domaine

familial (*Crawford Estate*), situé en bordure de la rivière Détroit, la famille a dut s'installer assez rapidement puisque la priorité devait

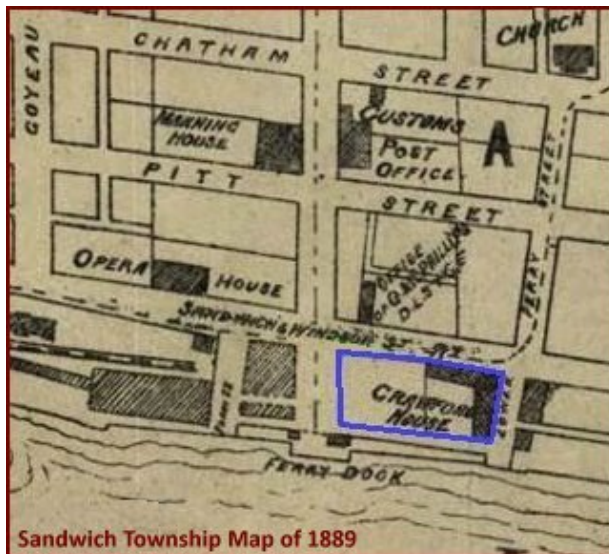


être donnée au projet d'Alexander qui y faisait déjà ériger un luxueux hôtel, coin Sandwich et Ferry Street, un peu plus à l'est de la résidence familiale. Le *Crawford House* allait en effet ouvrir ses portes dès janvier 1876 et causer un tel engouement qu'il s'avéra très vite rempli au maximum de sa capacité¹².

Sur le premier extrait de la [carte du canton de Sandwich](#) apparaissant à droite, on peut apercevoir la localisation du domaine ayant façade sur la *Sandwich Street* près de la voie de chemin de fer du Canadian National (en rouge). La ferme principale que possédait Alexander, la *Crawford Farm* (en bleu), était établie sur le **lot 75** à l'ouest du domaine et s'étendait sur 70 acres (28,3 ha) vers le nord. L'avenue qui était déjà tracée en 1879 au centre de la terre, porte encore le nom de la famille de nos jours.

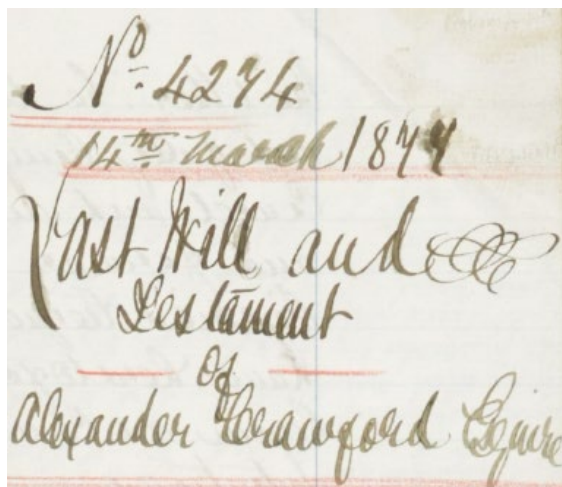
Pendant que Marion inaugurerait sa nouvelle vie sociale, Alexander se serait plutôt afféré à piloter la construction accélérée de deux nouvelles ailes à son hôtel pour répondre rapidement à la demande des voyageurs qui affluaient notamment par le traversier reliant le centre-ville de Windsor à la ville de Détroit¹³. C'est à la suite de ce second projet que le bâtiment pris la forme en **L** qu'on lui reconnaîtra sur l'extrait ci-bas à l'emplacement qu'il occupe à proximité du quai du traversier¹⁴.

Décidemment, avec son hôtel et ses autres actifs ontariens à gérer, on peut se demander comment Alexander a pu trouver le temps de s'occuper de son investissement à Montréal. Nous y reviendrons un peu plus loin...



Mais un autre fait a davantage retenu notre attention à la toute fin de 1876 : Marion se préparait à l'arrivée imminente de son troisième enfant ...

Le testament inusité d'Alexander Crawford



Il est fort possible que ce soit naissance de Jane May qui incita Alexander à faire son premier testament qu'il livra oralement — « à fait dicté et nommé » (sic) — à son ami et notaire Brodie, le 14 mars 1877¹⁵. Si on avait pu croire qu'après cinq années de mariage, le testateur aurait légué une partie substantielle de sa fortune à son épouse, il en fut malheureusement autrement.

En effet, s'en tenant aux strictes dispositions de son contrat de mariage, Alexander transmettrait son patrimoine essentiellement à ses enfants. Ainsi, sa terre de la « *Petite-Côte* » à Montréal allait à sa fille aînée, Mary Christina (3 ans), y compris les maisons de pierres et les bâtiments érigés. Il léguait à son fils Charles (2 ans), son hôtel de Windsor, les lots adjacents et leurs bâtiments respectifs de même que 10 acres (4 ha) de terre sur *McDougall Street*. À sa nourrisson Jane May, il léguait sa ferme de Windsor avec bâtiments et habitations (*Crawford Estate & Farm*). Il prévoyait aussi que si d'autres enfants devaient naître après la date de ce testament, chacun recevrait la somme de 25 000 \$.

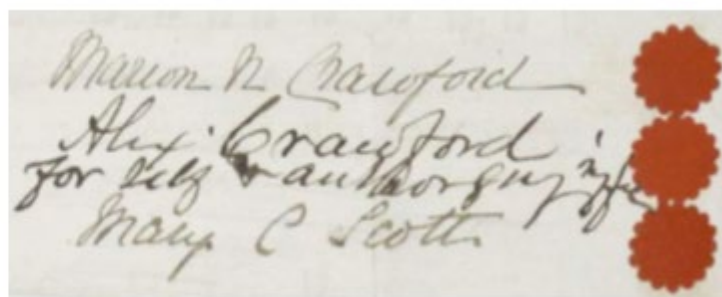
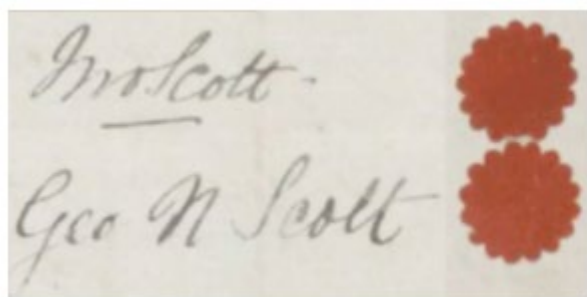
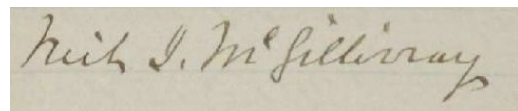
Quant à Marion, il respecta uniquement son contrat initial en lui accordant les 20 000 \$ promis, justifiant son geste par l'excuse qu'elle aurait été de toute façon amplement pourvue au cours de leur vie commune¹⁶.

Il indiqua par ailleurs que tous les autres titres détenus à son décès devaient être liquidés et investis dans des hypothèques immobilières de première classe dont les revenus seraient utilisés pour maintenir et éduquer ses enfants. Puis il termina en ordonnant à James Broil et à ses autres exécuteurs de n'effectuer, au profit de ses héritiers, aucune division du solde qui pourrait rester de ses biens après les réserves et partages déjà mentionnés, et ce, avant que le plus jeune d'entre eux n'ait atteint l'âge de la majorité¹⁷.

Nous croyons qu'Alexander n'avait probablement pas informé son épouse du contenu de son testament; cela aurait été inapproprié dans les circonstances et aurait certainement été une source de conflit. D'ailleurs, de telles dispositions testamentaires risquaient de causer un important casse-tête aux exécuteurs et à Marion au moment de traiter la succession en cas de décès hâtif de l'un des héritiers en bas âge, ce qui mettrait peut-être même la famille en situation de difficultés financières à moyen, voire à long terme...

Quoi qu'il en soit, un autre événement important allait affecter à nouveau la vie de Marion en cette même année : le décès de son frère Archibald Adam, survenu subitement.

Malgré la douleur de la perte de leur parent, aucun des quatre héritiers ne pouvait être présents à Montréal pour établir et liquider la succession. Ils s'en remirent donc à un ami d'Alexander « *très estimé et respecté* » (sic), Neil J. Mc Gillivray. Rédigée en Angleterre, la procuration des frères Scott fut traitée par le notaire montréalais William Kittson le même jour que celle de Marion qui, avec sa sœur Mary Catherine venue la rejoindre pour un long séjour, fut plutôt acheminée depuis Windsor, soit le 17 octobre de la même année. Comme leur frère était décédé sans testament et qu'il était manifestement sans descendance, Mc Gillivray fut mandaté pour faire l'inventaire des biens du défunt, de les liquider puis de séparer les avoirs à parts égales entre les quatre héritiers. Fait à souligner, Alexander a dû être présent pour la signature des actes notariés afin d'attester que son épouse était elle-même autorisée à les parapher, une procédure nécessaire à l'époque même lorsque les conjoints étaient mariés en séparation de biens¹⁸.



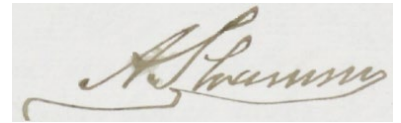
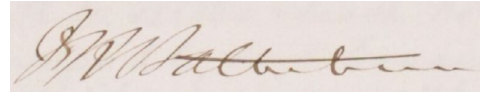
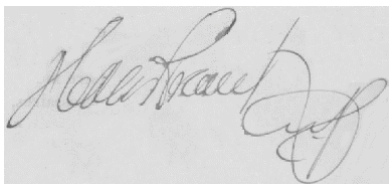
La gestion à distance de la terre Crawford

TERRE CRAWFORD 220 arpents et bâtiments		
1874	JAMES HENDERSON du 1-4-1874 au 1-4-1878 (4 ans) 800\$/an (nBrodie #2584)	
1875		
1876		
1877		
1878	-----	
1879	JAMES HENDERSON du 1-4-1878 au 1-4-1885 (7 ans) 800\$/an (nBrodie #4270)	
1880		
1881		
1882		
1883		
1884		
1885	JAMES HENDERSON elder and his heirs du 1-5-1885 au 1-5-1890 (5 ans) 800\$/an (enreg. #18028)	
1886		
1887		
1888		
1889		
1890		

Malgré l'importance de leurs occupations à Windsor, les Crawford n'ont jamais laissé leur terre de Montréal à l'abandon. Ils n'avaient guère à s'occuper particulièrement de leur ferme, car, comme nous l'avons mentionné précédemment, Henderson la loua sans interruption de 1874 à 1890, pour une somme invariable de 800\$ par année, payable en versements semi-annuels égaux. Certes, le locataire devait s'engager à la semer et à y épandre des charges annuelles de fumier afin d'en maintenir la qualité et d'entretenir les clôtures, les fossés et les ponts. Mais en contrepartie, il obtenait l'usage de l'étable, de la grange ainsi que de deux caveaux à légumes...

Les parties ont signé et déposé les deux premiers baux à Montréal en l'étude du notaire Hugh Brodie. Mais seulement une copie du troisième bail paraphée à Windsor le 25 février 1885 fut envoyée hâtivement à Montréal, trois mois avant l'échéance du précédent, pour fin d'enregistrement au Registre foncier du Comté d'Hochelaga-Jacques-Cartier¹⁹. On peut en voir la chronologie dans l'illustration ci-contre.

Crawford avait gardé, pour son usage personnel, le cottage de pierres familial, le jardin attenant et un hangar à carrioles. La famille occupa sporadiquement les lieux durant un an environ, après quoi ils furent à leur tour mis en location. Deux premiers locataires manifestement non intéressés à l'agriculture se sont manifestés. Un marchand du nom d'Alexander Shannon fut le premier à y habiter durant 2 ans, puis Frank Robert Batterbury, un marchand à commission, de 1879 à 1882.

Considérant sans doute que la gestion des baux nécessitait passablement d'allées et venues à Montréal alors que sa présence était nécessairement requise à Windsor, Alexander fit nommer un « procureur général et spécial », en la personne de l'avocat Joseph-Henri Pillet, afin que ce dernier puisse essentiellement s'occuper des nombreuses démarches relatives à l'établissement des clauses et conditions, la récupération des loyers et même la prise en charge des réparations jugées importantes sur ses propriétés²⁰. Ainsi dégagés des aspects techniques, les Crawford allaient pouvoir davantage profiter de leur vie de famille et se concentrer sur leur ferme et leur Hôtel de Windsor.

De fait, ladite famille s'élargit d'ailleurs passablement durant la période à la suite d'événements qui durent grandement réjouir Marion. En février 1878, celle-ci donna naissance à son quatrième enfant, Alexander (fils). Puis en mai de la même année, sa sœur Mary Catherine alors âgée de 30 ans épousa John Rawlinson Richards, un marchand du même âge, qui vint la rejoindre à Windsor spécifiquement pour la cérémonie; le couple retourna vivre en Angleterre où l'époux possédait une florissante manufacture de coton qui employait une centaine d'employés à l'époque.

En 1880, John, le frère de Marion, quitte la ferme familiale pour venir aussi s'établir momentanément à Windsor avec son épouse Sarah et Elizabeth Mary née en juillet précédent.

Possiblement avec l'aide d'Alexander, qui avait des relations dans le monde des affaires, il put obtenir un poste d'agent d'assurance pour subvenir à leurs besoins. En mai de la même année, le couple donna déjà naissance à leur seconde fille, qu'il prénomma curieusement Margaret *Crawford*, peut-être en hommage à la parenté qui les avait accueillis.

C'est aussi au cours de cette même année que Pillet procéda à la conclusion du dernier bail connu pour les aménagements de la terre de Montréal. En effet, en plus de leur intérêt pour le cottage, les jardiniers Thomas McPherson et John Budds s'intéressèrent à des jardins plus modestes, à un second bâtiment de pierre possédant une véranda vitrée et chauffée servant de serre ainsi qu'à un vignoble de taille appréciable dont ils firent usage jusqu'en avril 1886 pour un loyer annuel de 260 \$²¹.

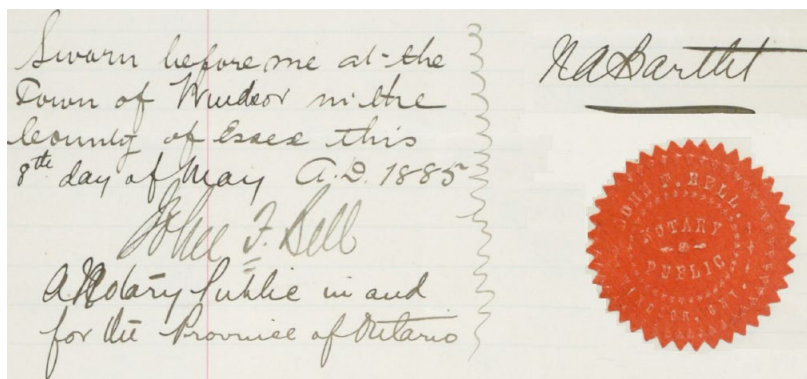
McPherson & Budds, nurserymen
McPherson Thomas, of McPherson & Budds
LOVELL
1880-81

En avril 1881, ce fut au tour de Mary Catherine d'annoncer la naissance d'une fillette, qu'elle prénomma *Christina Marion*, ce que nous croyons être un signe manifeste d'admiration envers sa sœur, mais peut-être aussi un hommage à sa nièce, qui pourrait peut-être avoir été la marraine de la petite.

En février 1882, naît le troisième enfant des Scott, Archibald. Puis enfin en mars, Marion donna naissance à Agnes, qui compléta la fratrie *Crawford*. Notons que, dans ce cas précis, nous croyons qu'elle fut effectivement prénommée en l'honneur de la sœur d'Alexander choisie comme marraine²². Comme elle devait s'occuper d'un cinquième enfant en bas âge, il est probable que Marion fut secondée par l'une ou l'autre des trois domestiques que les *Crawford* abritaient à l'époque et qui devaient déjà prendre en charge l'essentiel des tâches ménagères²³.

Alexander poursuivait pour sa part la gestion de ses actifs, dégagé à cette époque du maintien de sa terre de Windsor grâce principalement à la présence de William Wright, le fermier et chef de la famille qu'il logeait aussi au domaine. Incidemment, nous avons retracé au Registre ontarien une vingtaine de transactions qui portèrent principalement sur des hypothèques qu'il contractait lorsqu'il avait besoin de liquidités et qu'il garantissait sur des parcelles de sa terre principale ou celles attenantes directement à son domaine, ou encore sur des investissements hypothécaires qu'il acquérait avec la promesse d'encourir un faible risque et un rendement satisfaisant. S'agissant de son hôtel, une seule transaction fut effectuée en sa faveur au cours de la période. Il s'agissait d'une entente avec la D & W Ferry Co. qui lui accorda 3 000 \$ pour faire bloquer ou détourner une allée qui, partant du quai du transporteur, passait par l'arrière de son immeuble.

En 1883, l'année où *Crawford* signa sa toute dernière transaction foncière à Windsor²⁴, son beau-frère John immigra définitivement en Californie pour y établir une ferme dédiée à la culture fruitière et reprendre ainsi le métier d'horticulteur qu'il pratiquait en Angleterre. Au mois d'août de l'année suivante, naîtra sa fille cadette qu'il prénomma Alice *Marion*, rendant lui aussi hommage à sa sœur aînée.

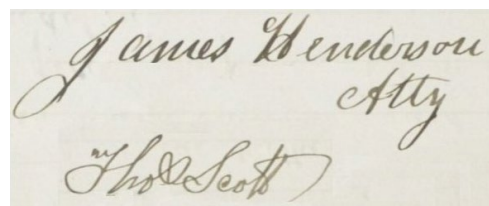


Du côté québécois, et malgré le fait qu'Alexander ne se déplaçait déjà plus pour y gérer ses actifs, la dernière transaction qu'il voulait lui-même y faire enregistrer porta la date du 8 mai 1885, à la suite d'une procédure particulièrement inusitée qui mérite d'être mentionnée :

En effet, dans l'acte qu'il fit rédiger à Windsor par le notaire Noble Alexander Bartlet, en présence John Fahey Bell en guise de témoin, sur lesquels nous reviendrons, Alexander nomma son bon ami James Henderson à titre de procureur en lui donnant les indications requises pour qu'il puisse négocier en son nom un prêt substantiel à court terme de l'ordre de 15 000 \$ auprès d'un certain Thomas Scott [NDR : aucun lien de parenté directe avec la famille de son épouse], résidant de Saint-Laurent. Pour garantir le prêt, il consentait à hypothéquer sa terre, alors évaluée à plus de 20 000 \$ au rôle foncier, en faveur du bailleur de fonds. Pour plus de sûreté encore, il ajouta que les loyers semi-annuels qui devaient normalement lui être versés par Henderson durant la période du prêt seraient aussi versés au prêteur²⁵.

S'agissant là de deux avantages importants consentis au bailleur, Crawford manifestait un besoin pressant de liquidités. De fait, c'est qu'il comptait s'acquitter le plus tôt possible d'un autre emprunt, de 10 500 \$ celui-là, contracté cinq ans auparavant auprès de la *Standard Life Assurance Co. of Edinburgh* venant justement à échéance au printemps 1885 et pour lequel il n'avait encore rien versé²⁶. Ainsi, la somme reçue de Thomas Scott lui permettrait de rembourser à la fois le capital et les intérêts dudit prêt de même que les intérêts de la première année du nouveau prêt.

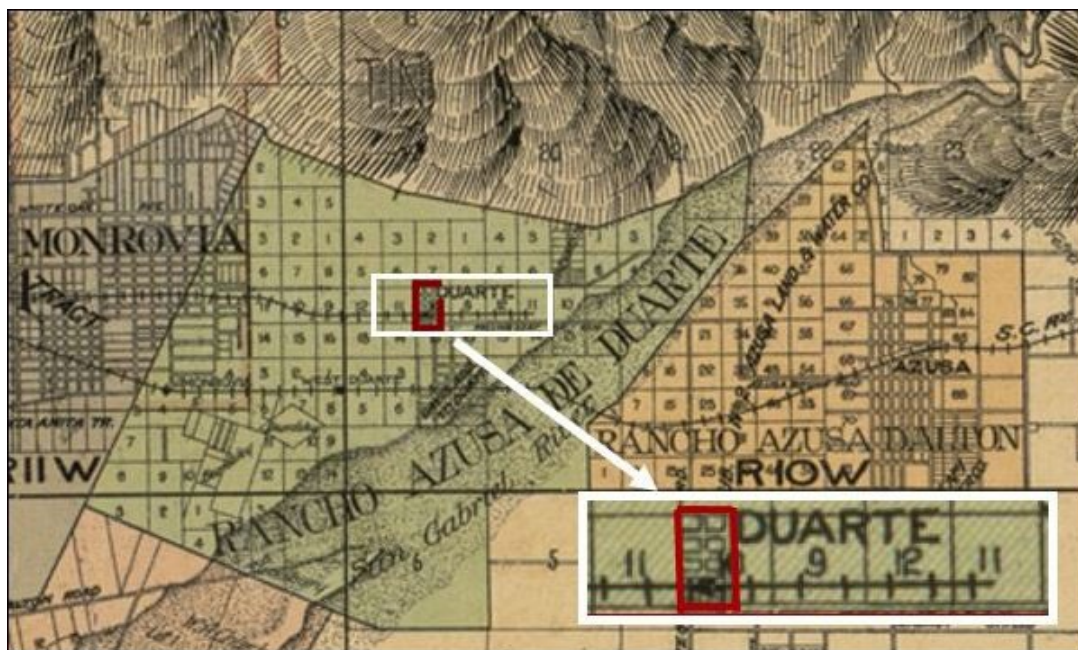
Ce jeu financier réalisé aux dépens de la terre Crawford s'inscrivait-il dans l'intérêt du propriétaire de cesser à court terme ses activités foncières au Québec, comme il semblait déjà apparemment le faire depuis deux ans en Ontario?



James Henderson
Atty
Thos Scott

Le court séjour de Crawford en Californie

Au début de l'été 1885, Alexander Crawford partit s'établir temporairement à Duarte, petit village du comté de Los Angeles, laissant apparemment son épouse et ses enfants à Windsor.



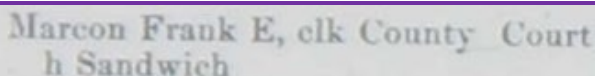
Très restreint et encore bien peu peuplé, le village de Duarte, représenté sur cet extrait d'une carte de 1898²⁷, se trouve à 30 km au nord-est de la capitale du comté et à 55 km à l'est de Santa Monica, sur la côte du Pacifique. Il s'agit à l'époque d'un secteur comportant une dizaine d'îlots accolés à une voie de chemin de fer sur un territoire plutôt aride et plat, au pied des monts San Gabriel (au nord), à proximité de la rivière du même nom (au sud). L'histoire du village nous apprend notamment que très tôt, les

familles pionnières vinrent s'établir dans la région principalement pour la richesse de son sol, mais aussi pour s'y refaire une santé en raison de sa position géographique et de son climat méditerranéen.

Il nous apparaît évident que Crawford s'y était rendu à la suggestion de son beau-frère John, qui y possédait son exploitation. Mais quelle raison incita le notable fermier et propriétaire d'hôtel de Windsor à quitter sa famille pour un tel séjour? À notre avis, seule une santé chancelante pouvait expliquer pareille décision; il y serait probablement venu pour y soigner une maladie des voies respiratoires, sachant qu'un environnement de basse montagne où circule de l'air relativement frais, plutôt sec et chargé des effluves dégagés par les plantations fruitières, est propice à la cure²⁸. Quoiqu'il en fut, les membres de sa famille devaient être d'accord avec sa décision puisqu'il entreprit un long voyage par chemin de fer au départ de la ville de Détroit située à quelques encablures de traversier de Windsor. Mais, avant d'aller plus loin sur cette voie, reportons-nous quelques mois auparavant...

Le second testament d'Alexander Crawford

C'est à la fin février 1885 qu'Alexander décida de rédiger de sa main un autre testament. Maintenant qu'il était âgé de 60 ans et que sa famille était constituée, le temps était venu d'établir de nouvelles dispositions.



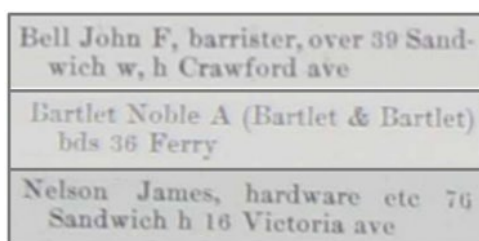
Marcon Frank E, clk County Court
h Sandwich

Bien qu'il fut déposé et assermenté le 21 du mois, le document ne sera dûment enregistré que le 5 octobre suivant par Frank E. Marcon, commis représentant la Cour du Comté.

À l'analyse du nouveau document, il semble que Crawford faisait face à un dilemme. D'une part, ses enfants étaient encore très jeunes : Marie Christina (11 ans), Charles (10 ans), Jane May (8 ans), Alexander (6 ans) et Agnes (3 ans). D'autre part, il ne pensait peut-être pas pouvoir les accompagner encore bien longtemps. Nous croyons qu'il fit alors le constat qu'aucun de ses héritiers ne pourrait le remplacer à court ou moyen terme à la tête de la ferme et de la fortune familiale, comme il l'avait lui-même fait suite aux décès successifs de son père et de son frère²⁹. Il aurait peut-être aussi réalisé qu'après 13 ans de vie commune avec Marion, il en était venu à de bien meilleurs sentiments à son endroit que ceux qu'il avait manifestés dans les premières années de son mariage. À notre avis, une telle prise de conscience se refléta dans les principales clauses testamentaires résumées ici³⁰ :

Au sujet des exécuteurs testamentaires :

Crawford nomma ses amis de Windsor, les avocats **John Fahey Bell** et **Noble Alexander Bartlet**, mentionnés précédemment, ainsi que le marchand **James Nelson** — tous trois ayant leur bureau à proximité de l'Hôtel *Crawford House* — à titre d'exécuteurs testamentaires et de fiduciaires de sa Succession. Ils seront autorisés à vendre et à disposer des possessions matérielles et financières du défunt dont les revenus seront investis dans des hypothèques de premier rang, en Ontario. Ils devront veiller à entretenir les actifs immobiliers avec les sommes reçues principalement des intérêts des placements jusqu'à la date de la distribution finale de la succession que Crawford a étonnamment déjà fixée au « *deuxième jour de janvier 1905* ». Il confie expressément le contrôle de la succession à Bell et ordonne que ses conseils soient suivis et adoptés par les autres exécuteurs tant qu'ils sont conformes aux instructions contenues dans le testament.



Bell John F, barrister, over 39 Sand-
wich w, h Crawford ave
Bartlet Noble A (Bartlet & Bartlet)
bds 36 Ferry
Nelson James, hardware etc 76
Sandwich h 16 Victoria ave

Au sujet de son épouse :

Bien mieux dotée que par les dispositions du testament précédent, Marion recevrait annuellement un montant de 1 800 \$, par paiements mensuels, jusqu'au moment de la distribution finale de la succession. En sus de ce montant, elle serait aussi autorisée à défrayer, les coûts d'une servante pour la maison et le jardin, les frais de combustibles de même que les vêtements et la nourriture, autant pour elle que pour ses enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint respectivement l'âge de 13 ans.

Cinq ans après le décès du testateur, les fiduciaires verseront à son épouse un premier versement de 5 000 \$ au regard du montant de 20 000 \$ figurant au contrat de mariage. Le solde ne lui serait remis seulement que lors de la distribution finale de la Succession.

Alexander léguait aussi à son épouse la ferme de Windsor, les meubles de maison qui s'y trouveraient ainsi que les voitures et les animaux de ferme, c'est-à-dire, l'ensemble de la propriété qui s'étend sur la « *partie du lot numéro 74 de la première concession de Sandwich West, dans le comté d'Essex* ». Il ordonne à ses exécuteurs de conserver cette propriété, de même qu'une partie du **lot 75** si nécessaire, afin que son épouse puisse continuer d'en disposer. Si celle-ci désirait plutôt changer de résidence, les exécuteurs devraient alors vendre la propriété pour que le produit soit utilisé afin d'acquérir une autre résidence qui serait alors détenue en fiducie au nom des exécuteurs, jusqu'à la date de la distribution finale, après quoi, ils la lui remettraient en propre.

Au sujet de ses enfants :

Les enfants de Crawford hériteraient d'une part substantielle des avoirs de leur père. Ainsi, ce sont les exécuteurs, et non l'épouse, qui devront payer les frais d'éducation et de subsistance des enfants âgés de plus de 13 ans à même les actifs de la succession, et ce, jusqu'à leur majorité. Au moment de ladite distribution finale, les exécuteurs diviseront le solde de la succession en sept parts égales. Ils remettront deux septièmes de celui-ci à Charles et à Alexander, et un septième à Mary Christina, Jane May et Agnès respectivement.

Au terme du testament, on constate que le but d'Alexander était de liquider entièrement ses actifs immobiliers afin de constituer un portefeuille bien garni permettant aux fiduciaires d'utiliser le capital et les intérêts recueillis afin d'assurer le meilleur avenir possible à son épouse et à ses enfants. Il n'y aurait donc pas de passation de terre à la génération suivante, soit.

Mais il manquait une information importante au sujet des avoirs de Crawford dans le testament. En effet, ce dernier avait omis de mentionner la possession de sa terre montréalaise de la Côte-de-la-Visitation. Selon nous, si ce fait n'était pas corrigé, il allait assurément causer un problème juridique aux héritiers au moment où la décision serait prise de la mettre en vente. Mais nous croyons qu'il s'en était rendu compte puisque le 15 mai suivant, Alexander fit encore une fois appel à James Henderson pour faire dûment enregistrer à Montréal une copie de l'acte de partage des biens de la succession de sa mère — Dame Jane Dods — qu'il avait conclu en 1872 avec sa sœur Agnes, laquelle attestait qu'elle-même et son époux « *abandonnaient et assignaient* » ladite propriété immobilière au profit de son frère comme part de son héritage³¹. Réduisant le travail ultérieur des exécuteurs à l'obtention d'un seul titre de propriété au lieu de devoir compiler les divers échanges juridiques ayant eu lieu entre Alexander et Agnes quinze années ans auparavant, la cession de sa terre serait dès lors plus facile à réaliser le temps venu.

Le revirement de l'été 1885

Toujours au repos à Duarte, Alexander décida d'ajouter un codicille choc à son testament. En effet, dans un court texte rédigé le **4 juillet** en présence de son beau-frère John Scott à titre de témoin, il déclare ce qui suit :

1° « I hereby appoint my wife Marion N. Crawford to be trustee and executor of my said will and a guardian to my infant children, and I declare that my said will shall accordingly be read and considered as if the name of the said Marion N Crawford had been inserted therein throughout.

2° « ...and require that my said trustee and executrix shall be consulted in all matters relating to my Estate and that her consent shall be obtained in all matters affecting on business pertaining of to any investment or disposal of any property that may come in the hands of my executors or executrix and that my said executrix shall have the powers possessed in any on all of my executors named in my said will. In all other respect, I confirm my said will. »

Et c'est ainsi que Marion Crawford fut finalement reconnue à la fois comme exécutrice testamentaire et fiduciaire de la succession de son mari, de même qu'en tant que tutrice légale de ses enfants. Si on ne l'avait pas déjà informée du droit qu'elle avait obtenu « *in extremis* », elle l'aura appris à peine quelques jours plus tard, puisque malheureusement, Alexander Crawford décéda, à Duarte, le **14 juillet 1885**.

Nous ne savons pas si le revirement soudain de Crawford procédait d'un quelconque repentir au regard de ses années de vie matrimoniale avec Marion, ou plutôt d'un jeu d'influence exercé à la hâte par la famille à l'approche du décès, mais il nous est apparu probable que le codicille ainsi rédigé allait générer une tension au sein du comité d'exécuteurs du fait qu'il se trouvait dorénavant **deux personnes de contrôle** en son sein : d'une part, John F. Bell, figurant nommément au *testament* comme contrôleur de la succession et, d'autre part, Marion à qui, en vertu du *codicille*, ce dernier devrait dorénavant se référer pour la prise de toutes les décisions.

Qui plus est, non seulement ledit codicille élevait tous les héritiers au rang des exécuteurs et fiduciaires de la succession par l'entremise de la mère (ce qui les plaçait en position inconfortable de « juges et parties »), mais cette situation singulière revenait aussi à conférer à l'épouse un **droit de veto**.

Cependant, Marion se retrouvait avec ses cinq enfants, dont la plus âgée n'avait alors que 11 ans, et la plus jeune, à peine 3 ans. En parallèle, elle « héritait » d'une préoccupante charge de gestion immobilière et d'une succession qui s'avérerait particulièrement longue et complexe à liquider. À la lecture du testament, elle put tout de même évaluer sa situation personnelle avec un certain soulagement : elle conserverait toujours le manoir familial, ou une autre résidence qui lui conviendrait, et disposerait des moyens financiers nécessaires autant pour prendre soin et élever ses enfants jusqu'à l'âge de 13 ans que pour voir à ses propres besoins. Par la suite, elle n'aurait plus à payer pour les enfants dont les besoins seraient pris en charge par les fiduciaires jusqu'à l'atteinte de leur majorité. Toutefois, en ce qui concerne les liquidités, elle n'obtiendrait le versement du montant figurant à son contrat de mariage qu'en deux versements, le premier vraisemblablement en 1890, et le reste, seulement 15 autres années plus tard, soit à l'âge vénérable de 63 ans, si Dieu lui prêtait vie jusque-là.

Dès lors, autant le testament la mettait, elle et ses enfants, définitivement à l'abri financièrement, autant le codicille risquait de l'entraîner pendant longtemps dans des problèmes juridiques avec les autres exécuteurs et fiduciaires qui avaient été conjointement désignés.

Un impact pour la Terre Crawford

Les fermiers de la Côte-de-la-Visitation tardèrent à apprendre *officiellement* que leur voisin était décédé puisque la mention à l'effet que la terre appartenait dorénavant à la **Succession Crawford** (*Suc. Crawford* [sic]) n'apparut au rôle de perception foncier qu'en 1887. Ils ne durent cependant pas se surprendre de ce nouveau décès dans leur municipalité, car à l'époque, près d'une dizaine d'autres successions étaient déjà consignées dans leurs livres.

Pourtant, les documents juridiques avaient été dûment enregistrés à la Cour des Successions du comté d'Essex en Ontario et les exécuteurs testamentaires avaient bel et bien obtenu légalement la terre deux mois après le décès de Crawford. À partir de ce moment d'ailleurs, les taxes annuelles furent régulièrement réglées par les fiduciaires et les baux encore en vigueur durent nécessairement passer aussi sous leurs responsabilités.

ROLE DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ							
DE la Côte Visitation COMTÉ DE Hochelaga pour 1887							
CONTRIBUABLES.							
PROPRIÉTAIRES.				OCCUPANTS		Valeur annuelle de ces biens.	Montant total des taxes payables.
No.	NOMS.	ÉTAT.	Age.	NOMS.			
	<u>Suc Crawford</u>			<u>James Henderson</u>	21 270 ..		25 89
	<u>Samuel Molson</u>			<u>J. Henderson</u>	18 000 ..		20 00
	<u>Et</u>			<u>Patric Donahut</u>	12 00 ..		1 50

Quoi qu'il en soit, on peut distinguer sur l'illustration ci-haut que ladite terre était évaluée à 21 270 \$ à l'époque et que son occupant était toujours James Henderson (en rouge). On remarque par ailleurs que ce dernier louait au même moment la terre contiguë appartenant à Samuel Elsdale Molson (en bleu), le beau-frère du propriétaire, ce qui nous fait supposer que le fermier détenait l'expérience requise pour prendre en charge une exploitation de grande taille, mais qu'il n'était probablement pas (encore) en mesure d'accéder lui-même à la propriété dans le secteur qui l'intéressait³²...

À notre avis, c'est le codicille du 4 juillet 1885 qui causa un double effet très significatif sur la disposition ultérieure de la terre Crawford. En effet, nous verrons bientôt qu'une mésentente prévisible entre les exécuteurs retarderait la vente du lot 172 durant une quinzaine d'années, mais qu'en revanche, la durée des procédures juridiques fit coïncider sa disponibilité tardive avec le moment précis où des promoteurs avaient besoin d'un grand terrain à lotir pour profiter de l'arrivée des Ateliers Angus dans l'est de Montréal, juste au nord du quartier d'Hochelaga...

Les étapes vers la vente de la terre Crawford

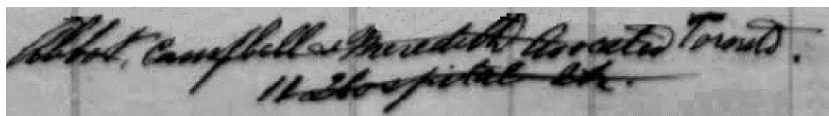
1891. Mariée à 30 ans, Marion avait pris courageusement seule la charge de son foyer à peine 13 ans plus tard. Elle avait décidé de rester dans son manoir situé sur l'avenue qui porte le nom de la famille — coin *Crawford Avenue* et *Sandwich Street west* — avec ses cinq enfants, qui étaient alors âgés de 10 à 17 ans, et dont elle détenait la tutelle. Mary Christina, son aînée, devait sans doute déjà lui prêter main-forte, mais c'est la présence de sa sœur qui la reconfortera probablement davantage durant les premières années de son

Crawford Marion N, (wid Alex) h s
s Sandwich 4 w Crawford ave

deuil. En effet, ayant elle-même perdu son mari la même année que Marion, Mary Catherine figure au recensement de 1891 comme résidant chez sa sœur avec Christina Marion, sa fillette du même âge qu'Agnes. Il est donc possible que les deux femmes s'apportent assez tôt un soutien mutuel. À cette époque, Marion semblait bien à l'aise financièrement. Sa maisonnée employait cinq personnes dont trois domestiques qui habitaient aussi sur place...

Depuis le décès de Crawford, les exécuteurs testamentaires dont Marion faisait partie s'acquittaient de leurs tâches comme il se devait. Leurs premières préoccupations furent de se départir de l'hôtel qui aurait requis trop d'implication. La tâche due être ardue, car après que Marion en eut pris la charge les trois premières années, puis périodiquement par la suite, pas moins de cinq propriétaires se sont succédés entre 1888 et la liquidation de la succession en 1905³³.

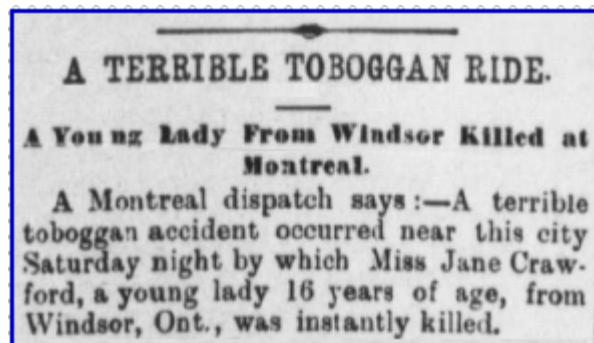
Par ailleurs, quelques terrains furent aisément vendus et l'argent fut utilisé en partie pour subvenir aux besoins de la famille et le reste, investi selon les désirs du défunt. Mais voici qu'en **1891**, une plainte au sujet du contrôle de la succession fut déposée à la Haute Cour de justice de la province de l'Ontario, division des plaidoyers communs, par deux groupes d'intérêts distincts : d'une part, celui de **James Nelson, Marion N Crawford et coll.** à titre de plaignants et d'autre part, le groupe de **John Fahey Bell et coll.**, les défenseurs. La plainte, qui supposait un profond désaccord entre l'épouse du défunt et le dirigeant de la succession nommé par ce dernier, conduisit à la révocation des exécuteurs testamentaires originaux. Même si la Cour sembla sensible aux arguments du groupe de Marion, elle désigna plutôt le **Toronto General Trust** comme nouvel exécuteur de la succession. Le *Trust* nomma alors trois curateurs pour le représenter : les avocats torontois Abbott, Campbell et Mérédith³⁴.



Le jugement fut ensuite inscrit au Registre du Comté d'Hochelaga Jacques-Cartier en raison du legs que constituait la terre Crawford, puis la cause demeura « pendante » durant quelques années³⁵.

1893. Marion affectionnait particulièrement Montréal. Comme elle le faisait régulièrement, elle quitta Windsor à l'automne 1892 avec deux de ses filles pour venir y passer l'hiver. Un soir de février, les sœurs, accompagnées d'un ami, sortirent pour aller glisser en traîneau au parc situé derrière le Mont-Royal. Sur le chemin du retour, ils décidèrent de profiter de la pente abrupte de la Côte-des-Neiges et s'engagèrent sur la rue, alors très fréquentée.

En voulant prendre un virage trop rapidement, leur copain perdit le contrôle et le traîneau frappa un poteau télégraphique. Jane May décéda sur le coup; les autres passagers s'en sortirent indemnes³⁶. Après les obsèques de la jeune fille, Marion décida apparemment de demeurer à Montréal entourée de ses enfants.

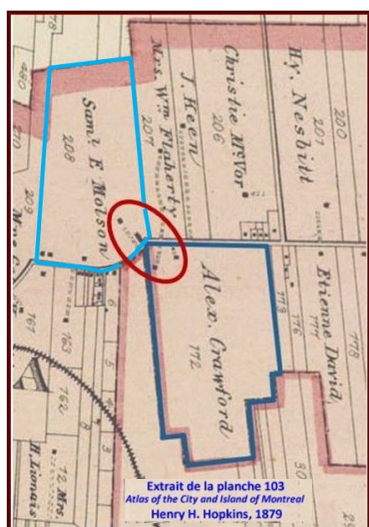


Elle était donc présente aux côtés d'Agnes lors du décès de son mari Samuel Elsdale Molson en juin de la même année. On aperçoit incidemment ci-contre la position respective des terres de Molson et de Crawford à l'époque où les belles-sœurs doublement affligées s'étaient initialement rencontrées...

Même si elle était déjà tutrice en vertu du codicille de son époux, Marion voulut formaliser davantage sa situation dans l'optique de faire reconnaître sa famille, à Montréal, en tant que légataires de la terre Crawford. En avril, elle se présenta devant le protonotaire de la Cour Supérieure du Québec pour déposer une pétition stipulant qu'elle était effectivement la tutrice de Mary Christina (20 ans), Charles

(19 ans), Alexander (15 ans) et Agnes (11 ans) et qu'un ami, l'avocat D E Bouvier, en était le sous-tuteur. S'ensuivit la production d'une autre pétition, auprès du bureau d'enregistrement d'Hochelaga Jacques-Cartier cette fois, dans laquelle ledit protonotaire spécifia que l'acte de tutelle qu'il joignait à sa requête devait tout particulièrement être appliqué à « *l'immeuble situé dans les limites du lot 172 du plan cadastral et du livre de référence [...] du village de la Côte-de-la-Visitation* »³⁷.

1896, 1898. Si l'on se fie aux annuaires municipaux qui ont été constants tout au long de la période étudiée, la famille ne retournera à Windsor pour y rejoindre Charles qu'en 1895. Comme Marion ne retourna pas au *Crawford Estate*, il est probable que celui-ci eut été vendu durant son absence, ce qui pourrait expliquer en partie le délai du retour. En effet, tel que le lui permettaient les termes du testament de son époux, elle emménagea plutôt avec ses enfants dans une autre maison située au même niveau, mais un peu plus à l'ouest, au 195 *Sandwich Street w*, avec vue sur la *Detroit River*.



Lorsque Charles Crawford atteint la majorité l'année suivante, il se présenta à la Haute Cour de justice de Toronto, en son nom et en celui de Charles H. Bell of Oxley (agent) et de Frederik Holton (banquier), à titre de nouveaux exécuteurs de la succession. En mai de la même année, ladite clause « pendante » fut définitivement réglée par le Chancelier. Puis par un acte de cession enregistré quelques jours plus tard, le *Toronto General Trust* remit enfin la terre aux exécuteurs et par conséquent, à son unique propriétaire³⁸. Dans l'annuaire municipal de Windsor, Charles s'affichait désormais comme curateur du domaine Crawford. Son bureau était situé sur Ouellette Avenue, au coin de Sandwich Street. Il logeait cependant toujours chez sa mère³⁹.

Crawford Charles, trustee Crawford Estate, 15 Ouellette ave bds 195 Sandwich w

Deux années plus tard, le **15 mars 1898**, Charles se présenta seul, à titre de procureur de ses deux collègues, devant le notaire Herbert H. Hunter pour vendre la terre de son père à un manufacturier du nom de **Robert Cowans** contre une somme de **45 000 \$**. Puisque la ferme était alors évaluée à quelque 31 800 \$, la succession encaissa un profit substantiel de **42%** sur sa valeur de taxation⁴⁰.

1901. Au recensement de 1901, Marion déclare vivre uniquement avec ses enfants. Ils figurent d'ailleurs tous à l'annuaire municipal cette même année. Mary Catherine, la sœur de Marion, qui était retournée vivre en Angleterre depuis quelques années, était décédée l'année précédente. Elle ne pourrait éventuellement plus compter que sur John qui, bien qu'éloigné, demeurerait toujours sur le continent. À la veille de sa soixantaine, Marion voulut se retirer de la gestion de la succession. En 1902, ce sont désormais Charles, Mary Christine et Alexander qui en deviendront les tout derniers curateurs...

Crawford Agnes, 1 195 Sandwich w
Crawford Alexander, 1 195 Sandwich w
Crawford Charles, 1 195 Sandwich w
Crawford Marion N, (wid Alexander) h 195 Sandwich w
Crawford Mary C, 1 195 Sandwich w

1902-1903. Les lecteurs curieux voudront sans doute savoir ce qu'il advint de la terre familiale une fois vendue. Alors mentionnons succinctement que Cowans l'avait cédée, un an plus tard pour la somme de « **1 \$ et autres considérations** », à la nouvelle entreprise immobilière dont il était actionnaire, la *Crawford Land & Co.*, créée spécifiquement pour procéder à cette unique acquisition.

Durant les années de va-et-vient juridique qui précèdent sa vente, la terre Crawford était demeurée occupée, car les curateurs avaient pris soin de la louer de façon continue. En effet, trois principaux cultivateurs du voisinage avaient profité de l'offre. Il s'agissait de **Georges Kydd**, déjà propriétaire d'une terre à l'est de la municipalité, et de **Patrick** et **John Mc Evoy**, résidents de la terre sise directement au

nord de celle de Crawford, qui l'occupèrent sans interruption de 1893 à 1903. Qui plus est, quelques journaliers et même deux selliers y avaient aussi été embauchés temporairement par les principaux locataires durant la période⁴¹.

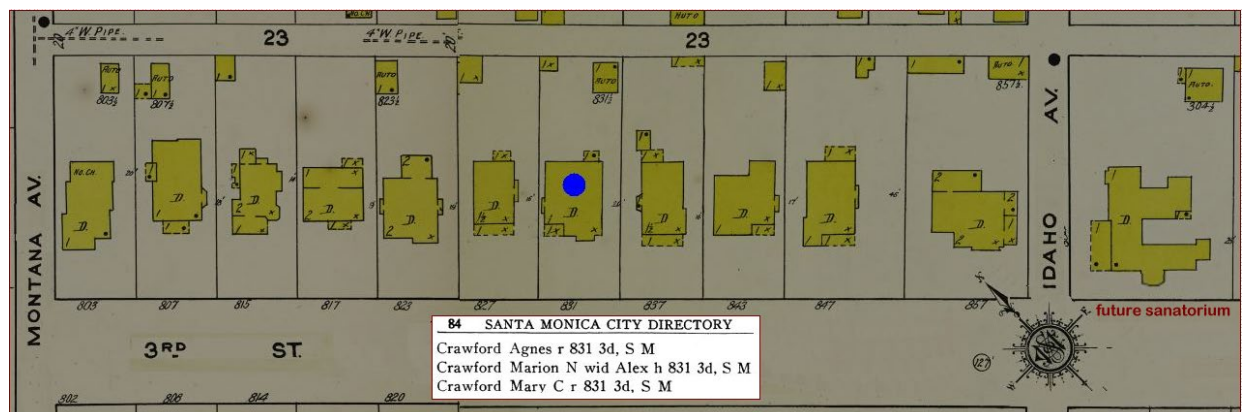
LOCATAIRES DE LA TERRE CRAWFORD							
1893	1894	1895	1896	1897-1898	1899	1902	1903
Succession Crawford				Hon. George Drummond (<i>Crawford Land</i>)			
						Rosemont Land & I. Co.	
(Depuis 1892) Kydd George, cultivateur locataire							
Patrick McEvoy, cultivateur locataire							
John McEvoy, cultivateur locataire							
Alphonse Petit, <i>journalier locataire</i>							
Napoléon Boucher, <i>journalier locataire</i>							
			Olivier Duquette, <i>sellier</i>	Jules Gordon, <i>sellier</i>	William Grimard, <i>journalier</i>		

Quoi qu'il en fut, l'honorable **George Drummond**, président de la *Crawford Land*, la revendit à **Samuel Herbert Holt**, à titre de curateur de la *Rosemount Land & Improvement Co.*, le 31 décembre 1902. La transaction se conclut pour la somme de **100 000 \$**, ce qui permit à la *Crawford Land* d'encaisser un surprenant profit de **122%** pour avoir su acquérir la terre au moment opportun puis servir d'intermédiaire! Holt la cédera, au même prix, à la *RL*/qui en déposera le plan de lotissement en mai de l'année suivante, en vue de la vente de 2 553 lots aux premiers véritables pionniers du Village de Rosemont⁴²...

Le départ de Marion

C'était déjà décidé, elle irait s'établir en Californie où elle comptait retrouver son frère John. En préparant ses bagages, Marion se remémorait les événements qui étaient survenus depuis la vente de la terre de la *Petite-Côte* et surtout depuis le décès de sa belle-sœur Agnes en 1904, dernière Crawford de sa génération. Son cadet fut le premier à quitter le foyer pour rejoindre la Californie à l'époque où se fit la distribution de l'héritage de son père. Comme prévu c'est une dizaine de placements hypothécaires que Charles se devait encore de liquider en 1905. Le partage se fit selon les termes du testament bien sûr, mais pas avec la joie qu'on aurait pu espérer puisqu'il fallut aussi distribuer la part d'héritage qui aurait dû échoir à leur chère Jane May. Mais le malheur ne s'arrêta pas là, car à peine quatre ans plus tard, Charles décéda à son tour des suites d'une maladie cardiaque.

Elle vécut ensuite plus paisiblement avec son aînée et sa cadette jusqu'à ce qu'elle prenne sa décision. Elle partirait donc en novembre pour aller rejoindre Mary Christina dans leur nouvelle résidence, mais



Agnes demeurerait sur place pour régler les dernières affaires familiales et clore le chapitre de vie des Crawford à Windsor.

En 1915, à l'âge de 73 ans, Marion quitta définitivement le Canada en direction de Santa Monica, en apportant 10 000 \$ en effectifs⁴³. Elle emménagea au 831 de la 3rd Street, une rue tranquille située à quelques pas du parc *Linda Vista* (Belle Vue) et de la plage donnant sur l'océan Pacifique. Après avoir vécu dans un manoir à Montréal puis sur un grand domaine familial à Windsor, elle avait choisi un environnement davantage urbain, mais dans climat plus clément que celui de la péninsule sud-ontarienne.

L'extrait ci-bas du [plan d'assurance incendie](#) illustre la position de sa maison de bois au centre d'une rangée d'habitations qui s'étendaient entre les avenues Montana et Idaho⁴⁴. Son terrain comprenait la maison à un étage de même qu'un garage et une remise situés à l'arrière. Marion ignorait encore cependant, que le bâtiment du coin de la rue deviendrait un sanatorium à peine quelques années plus tard; ironie du sort...

Agnes la rejoignit l'année suivante et y demeura jusqu'à son mariage en 1909 avec Dennis Rupert Dupuis, médecin de profession, pour s'établir ensuite à deux pas, au 328 de la 10th Street. Dix ans plus tard, Alexander vint aussi séjourner chez sa mère lorsqu'il fut démobilisé du *Corps expéditionnaire britannique* pour lequel il avait été conscrit vers la fin de la Grande Guerre. Il devint ensuite fermier comme son père et son oncle en exploitant une terre fruitière à Montebello, ville située plus ou moins entre Santa Monica et Duarte. Alexander fut ainsi le seul descendant de sa fratrie à exercer un métier, les autres ayant essentiellement vécu de leur héritage.

En 1921, le sort tomba malheureusement sur Agnes, car elle donna naissance à son unique enfant qui, malgré les efforts de son époux médecin, ne survécut que 9 jours ; fortement éplorés, ses parents la prénommèrent *Marion*. Trois ans plus tard, Alexander et sa cousine Alice *Marion Scott* s'épousèrent. Marié sur le tard, le couple se connaissait tout de même depuis longtemps. Contre toute attente, l'épouse décéda subitement en 1926...

Marion Nelson Scott Crawford s'éteignit à son tour quelques jours avant Noël 1930, après 55 ans de veuvage. Même si elle ne passa pas à l'histoire comme son époux qui fut notable de Montréal et de Windsor, sa vie fut remarquable à maints égards. Après avoir été très tôt orpheline de mère, elle aura vécu trop un court mariage, mais en ayant manifestement su gagner l'estime de son époux. Elle prit soin de ses enfants jusqu'à leur majorité et même au-delà. Elle veilla à leurs besoins en gérant notamment en leur faveur la complexité d'une succession qu'elle a dû subir durant 20 ans. Elle vécut la douleur de la perte de deux de ses enfants et de son unique petite-fille. Cependant, bien qu'en deuil durant quasi toute sa vie, elle s'était certainement mérité l'amour et le respect de ses proches dont plusieurs reconnurent son importance dans leurs vies en perpétuant son nom. Ce fut probablement là sa plus grande joie, somme toute!

C'est à l'ombre de cette [pierre tombale](#)⁴⁵ du Cimetière San Gabriel près de Los Angeles que se termine l'**histoire familiale** des membres de la famille Crawford de la Côte-de-la-Visitation, histoire qui avait débuté quelque 95 ans plus tôt, lorsque Jane May Dods Crawford légua sa terre à son fils.



Maintenant que nous les connaissons mieux, nous sommes à l'aise de considérer dorénavant Alexander Crawford et Marion Nelson Scott comme ayant formé **la toute première famille de pionniers à avoir résidé dans les limites du Village de Rosemont**⁴⁶, sachant de surcroît que les vestiges de leur passage demeurent dans le paysage agricole, puis pré-urbain, de la terre lotie et vendue par la *Rosemount Land* de nombreuses années encore après leur départ⁴⁷ ...

Sélection de notes

- 1 Normand Guilbault est membre de la ShRPP et coauteur de liremville.com
- 2 L'« **histoire familiale** » se définit comme étant la recherche et l'analyse des événements passés se rapportant à une famille sur la base d'une recherche généalogique enrichie d'une histoire sociale et économique de sa place dans la société, des drames, des réalisations ou des échecs et de l'acquisition ou la perte de biens et de titres. (Wikipedia).
- 3 Nous invitons les intéressés à relire le premier volet de l'antépisode du Village de Rosemont intitulé *Alexander Crawford – le notable fermier de la Côte-de-la-Visitation*, Bulletin de la Société d'Histoire Rosemont Petite-Patrie, Vol. 19, No1.
- 4 Le fait d'illustrer l'article avec les signatures des principaux protagonistes nous permet, à défaut de disposer de leurs photographies, de leur redonner vie au moment précis où ils sont intervenus dans l'histoire.
- 6 À titre d'exemple, un montant de **20 000 \$** en 1914 équivaldrait aujourd'hui à un pouvoir d'achat de plus de **475 000\$**
Source : Statistique Canada, Indices des prix à la consommation pour le Canada, mensuel (série V41690973)
- 9 Le fait que Crawford détenait des actions de valeur dans diverses banques et qu'il en possédait aussi à la National Insurance Company de Montréal dont il fut incidemment l'un des directeurs dans les années 1875 pourrait expliquer ladite mention de profession à son acte de mariage.
- 15 Testament d'Alexander Crawford, 14 mars 1877, Centre d'archives de Montréal, fonds de la Cour Supérieure, District judiciaire de Montréal (CaM-Cs-SjM). Greffe du notaire, Hugh Brodie #4274 (CN601, S58P, 19565).
- 16 Citation: « ...because that she has been plenty provided for by our marriage contract... »; Hugh Brodie, minute #1994, [op.cit.](#) p.17.
- 17 Il nous apparaît toutefois implicite que si le testateur devait décéder prématurément, les enfants n'auraient pas hérité des immeubles en soi, mais que ceux-ci auraient également été liquidés pour répondre aux autres disposition du testament.
- 22 Le paragraphe C du testament de Crawford mentionne qu'il faudra investir 1 200 \$ dans un titre hypothécaire de premier rang dont le capital et l'intérêt seront remis à sa fille Agnes à l'âge de 21 ans puisqu'il s'agit de « *l'argent qui m'a été remis par ma sœur Agnes (Mrs Molson)* ».
- 27 Official Map of the County of Los Angeles, California, E.T. Wright, county surveyor, C N Perry DRAUGHTSMAN editor, 1898.
- 30 Le testament de Crawford a été rédigé le 21 février 1885, le codicille date du 4 juillet 1885. Ils ont été déposés à la cour Royale du Comté d'Essex en Ontario le 21 septembre 1885 et enregistrés le 5 octobre 1885 (enreg. #4053). (*Majesty's Surrogate Court of the County of Essex, Ontario*).
- 39 Publiés par la *Union Publishing Co of Ingersoll*, plusieurs annuaires de la ville sont disponibles en ligne aux archives de l'Université de Windsor. <https://scholar.uwindsor.ca/windsor-directories/>.
- 40 Le lot 172 de Crawford était évaluée à 25 300 \$ pour la terre et 6 500 \$ pour les bâtiments. Nous ignorons toutefois si cette valeur pour fin de taxation correspond à la valeur marchande d'une terre à l'époque. Registre foncier du Québec, Registre du Comté d'Hochelega-Jacques-Cartier, enregistrement #72401, 5 mars 1898.
- 41 Les informations au sujet des locataires de la terre Crawford proviennent de l'analyse des rôles d'évaluation et de perception de la municipalité de la Côte-de-la-Visitation et du Village de la Petite-Côte.
- 44 Sanborn Fire Insurance 1918 Map from Santa Monica, Los Angeles County, California, plate 10. Library of Congress Geography and Map Division Washington, D.C.; Fire Insurance Map from Santa Monica, Los Angeles County, California, 1918, plate 10; Los Angeles Directory Company, 1917 Santa Monica City Directory, p.82.
- 45 Plaque funéraire de la famille Crawford. Memorial « Find a Grave », n° 7906043, San Gabriel Cemetery, San Gabriel, Los Angeles County, California, USA.
- 46 Au moins une autre famille – François Lauzon/Louise Leclerc -- aurait été en possession continue durant 30 ans d'une portion de 120' X 117' du lot 172 (enregistrement #102686, 11 septembre 1903). Le sujet sera traité dans un prochain article à paraître dans le Bulletin de la Société.
- 47 Le plan 174399_423 du Volume IV de l'Atlas de Goad de 1914 montre clairement ce qui pourrait être le manoir Crawford et quelques bâtiments.

[Télécharger les notes intégrales](https://bit.ly/ShRPP_MNS00_NOTES) (bit.ly/ShRPP_MNS00_NOTES)



Vous aimez l'histoire ?

Vous aimeriez en savoir davantage sur l'évolution d'un des plus attrayants arrondissements de Montréal ?

Berceau des usines Angus, carrières de pierre grise devenues parcs, vitrine du patrimoine ecclésial et éducatif du XX^e siècle, symphonie de briques et d'escaliers, rues commerciales authentiques, etc., l'arrondissement a bien des choses à raconter.

Joignez-vous à notre groupe de passionnés d'histoire locale.

Fondée en 1992, la Société d'histoire-Rosemont-Petite-Patrie est un organisme à but non lucratif voué à la promotion de l'histoire de l'arrondissement.

La Société organise des conférences, des promenades, des expositions, effectue des recherches et diffuse des publications. Elle s'implique dans la préservation du patrimoine et est membre de la Fédération Histoire Québec.

Son financement est assuré par les cotisations des membres, les dons et les contributions financières de partenaires, ainsi qu'à l'aide de la vente de publications telles que le livre *Rosemont-La Petite-Patrie, Il y a longtemps que je t'aime*.

Le coût de l'adhésion individuelle annuelle est de 35 \$ avec accès gratuit aux conférences et aux promenades. Il est aussi possible de payer une adhésion individuelle de soutien à 20 \$, l'inscription aux activités est alors réduite à 5 \$ au lieu de 10 \$.

LE BULLETIN VOLUME 20 MARS 2022

Coordination : Yves Keller
Révision : Samuel Dupont-Fois
Conception graphique : Marcel Cadieux

Édité par:

La Société d'histoire Rosemont-Petite-Patrie
5442, 6^e Avenue, Montréal (Québec) H1Y 2P8
Téléphone : (514) 728-2965
Courriel : info@histoirepp.org
Site internet : www.histoirepp.org

Conseil d'administration :

Présidente : Christiane Gouin
Vice-président : Normand Guilbault
Secrétaire : Justin Bur
Trésorier : Louis Delagrave
Administrateurs-trices :
Marcel Cadieux, Alix Évrard, Élisabeth Pilon



Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

